



Délibérations du conseil d'administration

14 octobre 2023

sciences**po**.aix

DÉLIBÉRATION n° 2023-10-14-1

Le conseil d'administration, en sa séance du 14/10/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du compte rendu du CA du 8 juillet 2023

Le conseil approuve le compte rendu du conseil d'administration du 8 juillet 2023 joint en annexe à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 14/10/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : **02/11/2023**

DÉLIBÉRATION n° 2023-10-14-2

Le conseil d'administration, en sa séance du 14/10/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;
Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Campagne d'emplois 2024 et 2025

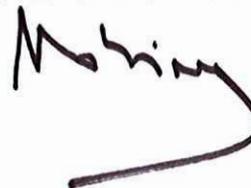
Le conseil approuve less campagne d'emplois 2024 et 2025 du titre 2, plafond « Etat » telles que présentées dans la note « Eléments relatifs aux campagnes d'emplois 2024 et 2025 » annexée à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 29
Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 14/10/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : **02/11/2023**

ELEMENTS RELATIFS AUX CAMPAGNES D'EMPLOIS 2024 ET 2025

I – LA CAMPAGNE D'EMPLOIS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

La présente campagne d'emplois à vocation à couvrir les périodes 2024 et 2025, soit le terme du mandat du Directeur actuel.

Il paraît souhaitable, pour des questions de prévisibilité, de s'inscrire dans une démarche pluriannuelle et de tout à la fois appréhender les besoins actuels et anticiper les besoins à venir.

Cette démarche s'inscrit dans une mise en perspective des départements disciplinaires depuis 2015, début du mandat du Directeur.

Dans la continuité de la politique menée depuis 2015, les supports disponibles doivent être placés face à des besoins et ne pas obligatoirement être liés à leur rattachement disciplinaire originel.

Il s'agit de préserver les grands équilibres en confortant ou rétablissant les disciplines qui en ont le plus besoin.

Les propositions qui suivent reposent sur deux paramètres techniques qui tiennent :

- aux supports vacants à sa disposition,
- aux besoins de l'établissement.

LES MOYENS ET SUPPORTS DE L'ETABLISSEMENT

Sciences Po Aix dispose d'un certain nombre de supports d'enseignants-chercheurs et de PRAG/PRCE qui sont dans leur grande majorité occupés par des enseignants titulaires.

Les deux campagnes d'emplois porteront sur les postes vacants ou susceptibles de l'être sur la période considérée en tenant compte des particularités de certaines situations qui ne permettent pas le recrutement d'un nouveau titulaire.

Le tableau annexé à la présente note présente l'état des emplois non occupés par des titulaires en position activité.

Un support est occupé de manière permanente par des professeurs invités. Sauf à renoncer à cet enrichissement pour l'établissement, il n'est pas considéré comme à pourvoir.

De même, deux postes ne sont que temporairement vacants (Pr Droit/MCF économie) et ne peuvent donner lieu au recrutement d'enseignants-chercheurs. Les titulaires de ces emplois pouvant faire valoir leur droit à réintégration.

Enfin, deux postes seront définitivement vacants à la suite d'un départ à la retraite sur la période considérée (PRAG d'allemand, PR ScPoAix)

LES BESOINS DE L'ETABLISSEMENT

L'appréciation de ces besoins se fonde sur les ressources actuellement mobilisables rapportées à l'ensemble des enseignements à pourvoir.

La composition du corps enseignant des Sciences Po est caractérisée par une équipe pluridisciplinaire dont les effectifs statutaires sont relativement modestes et par le recours significatif à des chargés d'enseignement vacataires issus du monde académique ou d'experts issus du monde socio-économique.

Ainsi, il serait illusoire de vouloir à court ou moyen termes pourvoir une part substantielle des enseignements de chaque département disciplinaire par un enseignant-chercheur ou un enseignant titulaire en poste.

1- LES RESSOURCES PEDAGOGIQUES ACTUELLES.

A l'heure actuelle, la répartition des effectifs d'enseignants-chercheurs et d'enseignants par champs disciplinaires est la suivante :

	Professeur des Universités (PR)	Maître de conférence (MCF)	MCF associés (contractuels).	Enseignant du second degré (PRAG/PRCE)
Art et culture		1		1
Droit	3	4	4 (1/2 poste)	
Economie gestion	2	5		2
Histoire	2	2 (+1 mis à disposition)		
Science politique et sociologie	5	6	1 (1/2 poste)	
Langues				6

Ces personnels permanents assurent une partie des heures dispensées par l'établissement. Le tableau suivant ventile la répartition des volumes horaires.

Tableau avec les volumes horaires confiés à chaque département disciplinaire et sa ventilation entre les enseignants en poste et les chargés d'enseignement vacataires.		
	Statut des intervenants	Nombre d'heures en EHTD
- Culture	26	2300
Titulaire IEP E/C	2	660,5
Vacataire	24	1639,5
- Droit	60	4175
ATER TP	1	192
Titulaire IEP E/C	11	2140,75
Vacataire	48	1842,25
- Eco-Gestion	26	2460
ATER TP	1	193
Titulaire IEP E/C	8	1740,25
Vacataire	17	526,75
+ Expert	72	1702,75
+ Expert Culture	39	720
+ Expert Droit	41	1310,25
+ Expert Eco-Gesti	28	792,25
+ Expert Histoire	6	147
+ Expert SPS	28	482
- Histoire	26	2182,25
ATER TP	2	374
Titulaire IEP E/C	5	1145,75
Vacataire	19	662,5
- Langues	44	6055
Titulaire IEP E/C	7	2521,5
Vacataire	37	3533,5
- Sc Po&Soc	49	3694,75
ATER TP	4	724,25
Titulaire IEP E/C	10	2068,25
Vacataire	35	902,25
+ (vide)		
Total général	445	26021,25

Les enseignants titulaires sont astreints à un service statutaire et peuvent assurer, en sus, des heures complémentaires.

Volume horaire assuré par les enseignants titulaires et les ATER					
Champ disciplinaire	Nombre de titulaires	Nombre d'ATER	Nombre d'heures EHDT assurées par les titulaires et ATER	Heures statutaires EHDT	Heures supplémentaires EHDT
Arts, culture, littérature	2		661	455	206
Droit	11*	1	2333	1416	917
Economie Gestion	9**	1	1933	1944	-11
Histoire	5	2	1520	1115	405
Langues vivantes	12		2522	2688	-167
Science politique et sociologie	12***	3	2792	2328	464
Total général					
* Dont 1 en disponibilité, 1 en décharge totale et 4 MCF associés					
** Dont 1 en disponibilité					
*** * Dont 1 en disponibilité et 1 MCF associé					
L'étude a été réalisée à partir des heures effectuées sur l'ensemble de l'année 2022-2023 (Source : Hyperplanning)					
Elle porte sur la totalité des formations dispensées par Sciences Po Aix					
Les titulaires et ATER sont ceux en poste au 1er septembre 2023 soit :					
un PR en droit en moins par rapport à 2022-23					
un ATER en moins + deux retours de disponibilité en science politique par rapport à 2022-23					

De ce tableau ressort le volume total de cours effectivement assumé par les membres titulaires de chaque département disciplinaire.

Ainsi, le département de droit absorbe 917 heures complémentaires par an auxquels il conviendrait d'ajouter les services des deux titulaires du département qui, du fait de leur position statutaire, sont déchargés totalement de service.

Les départements d'histoire et de science politique respectivement 405h et 464h, celui d'art et culture 206h.

Converti en nombre de postes statutaires potentiels, les heures complémentaires assumées par les seuls titulaires correspondraient à au moins 4 postes d'EC en droit, au moins deux en histoire et science politique, un en art et culture.

Il ressort ainsi une charge variable d'enseignements complémentaires qui sont assurés par des enseignants en poste pour préserver la continuité du service et parfois au détriment des autres missions statutaires.

2- LES BESOINS ACTUELS ET A VENIR

Ces besoins s'expriment, d'une part, au travers du volume horaire d'enseignements assumé mais également, et c'est une part notable du travail, des besoins d'encadrement tenant compte du nombre d'étudiants accueillis dans chaque parcours de master et de l'ouverture de la formation à d'autres modalités d'enseignement (alternance), qui impliquent un suivi particulier et donc une charge substantielle supplémentaire.

LE DEPARTEMENT ART ET CULTURE

Pour le département art et culture, les effectifs depuis 2015 sont stables (1 MCF, 1 PRAG). Les deux membres du département prennent en charge la culture générale dans le diplôme mais aussi les préparations aux concours et des enseignements dans le Master PCM.

Les deux enseignantes peuvent s'appuyer sur un nombre substantiel de chargés d'enseignement vacataires issus de la fonction publique active ou des personnels de l'éducation nationale.

Le renforcement de l'équipe pourrait passer par le recrutement d'un PRAG supplémentaire dont le support fait cependant défaut.

Compte-tenu de ces éléments, il n'est pas envisagé de recrutement nouveau pour la période.

LE DEPARTEMENT DE DROIT

Pour le droit, en 2015, le département comptait 5 professeurs en position d'activité, il n'en reste que 3, dont un en détachement et un second disposant d'une décharge totale de service. Un même constat peut être fait pour les MCF avec la perte d'un emploi durant cette période (de 5 à 4).

Le recrutement supplémentaire de deux MCF associés de très grande qualité a permis d'absorber une partie de la charge mais s'avère notablement insuffisant du fait des obligations de service réduites de cette catégorie de personnel (1/2 service statutaire).

Le département de droit assume sa part de charge dans le diplôme propre et dans les masters mais, au-delà dans les préparations aux concours administratifs de la catégorie A et A+, ainsi qu'en licence d'administration publique ouverte depuis 4 ans en apprentissage et accueillant 22 étudiants.

S'y ajoute également la gestion de deux Prépa talents (INSP et IRA) avec un volume de charge alourdi.

L'érosion du nombre de titulaires sur la période (2 PR et 1 MCF en moins) doit pour ces raisons être en partie compensée.

Compte-tenu de l'ouverture à l'international d'un certain nombre de parcours, un PR de droit public avec une orientation droit international paraît être la priorité.

En outre, du point de vue qualitatif, l'établissement a, avec les départs à la retraite non remplacé, perdu un spécialiste en droit administratif et en droit constitutionnel.

Le recrutement d'un PR disposant de ce double profil permettrait de couvrir une partie des besoins les plus urgents.

LE DEPARTEMENT D'ECONOMIE GESTION

Le département d'économie gestion (2 PR, 5 MCF, 2 PRAG) a depuis 2015 été renforcé avec l'arrivée d'un MCF et d'un PRAG supplémentaires. Il s'est agi de faire face aux besoins accrus liés à l'ouverture d'un parcours en alternance et à un nombre substantiel d'étudiants accueillis dans l'option Expertise internationale.

Pour l'heure, un enseignant en poste est en détachement dans une université étrangère. Son départ définitif conduirait à la vacance d'un emploi de MCF qui pourrait donner l'occasion d'un redéploiement des moyens à destination des départements dont les besoins se feraient sentir.

Ainsi pour l'heure, dans une perspective pluriannuelle, ses effectifs paraissent pouvoir absorber les charges confiées.

LE DEPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire comptait trois titulaires en 2015 (1 PR et 2 MCF) pour atteindre aujourd'hui 2 PR, 2 MCF et un MCF mis à disposition.

Des éléments nouveaux ont accru la charge de ce département :

- Au-delà des enseignements assurés dans le diplôme, le département d'histoire avec la création du master GDSI a connu, une croissance exponentielle de ses effectifs étudiants.
- Un nombre important d'étudiants qui dans le diplôme d'établissement orientent leur mémoire de recherche vers des thématiques liées à cette discipline et pèsent de ce fait sur les capacités d'encadrement de l'équipe pédagogique en poste.
- L'ouverture du parcours de master en alternance a encore accentué l'attrait pour cette formation. Il en va de même de la création du Mastère spécialisé études sur le renseignement

Il s'agira de prolonger l'effort de l'établissement pour atteindre le volume de cinq titulaires en 2025 (2 PR, 3 MCF).

Il semble souhaitable de recruter un MCF en histoire.

LE DEPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE ET DE SOCIOLOGIE

Le département de science politique et de sociologie n'a connu aucune érosion depuis 2015. Il convient même de relever depuis cette date le recrutement de 2 MCF supplémentaires (hors remplacement).

A l'heure actuelle il compte : 5 PR, 6 MCF, 1 MCF associé.

C'est ainsi le département qui compte le plus de PR et de MCF en activité.

Il a pu, durant la période, souffrir de départs en détachement, en délégations et en disponibilité affectant ses effectifs mobilisables. Une compensation en postes d'ATER (entre 3 et 4) lui a été consentie sur la période.

Les retours récents des titulaires de ces positions statutaires devraient permettre de faire face à une partie notable des besoins à satisfaire.

Du point de vue qualitatif, l'ouverture prochaine d'un parcours en apprentissage dans la mention science politique pourrait justifier un nouveau recrutement sur un poste de PR vacant en 2025.

S'il s'avérait que le recrutement s'opérait en interne parmi les MCF disposant d'une HDR, un support serait vacant pour la campagne 2025/26.

LE DEPARTEMENT DE LANGUES

Le département de langues a été depuis 2015 renforcé par l'arrivée d'un PRAG d'anglais supplémentaire sur la période pour atteindre 7 titulaires qui absorbent 42% des enseignements de langue dans l'établissement.

Il convient de relever que l'ensemble des PRAG assume des charges pédagogiques ou administratives permettant un fonctionnement régulier de l'établissement.

L'emploi de PRAG d'allemand sera vacant à la rentrée prochaine et il est proposé de renouveler le support dans la même langue.

Le titulaire assure en effet la responsabilité de l'un des parcours du diplôme (franco-allemand) en partenariat avec l'Université de Freiburg.

Au regard de la charge qu'une telle tâche représente, *il paraît indispensable de la remplacer et ainsi de recruter un enseignant du second degré en langue allemande.*

Synthèse des propositions de recrutement

Pour la campagne d'emplois 2024 :

- 1 poste PR Droit public
- 1 PRAG en allemand
- 3 ATER sur les postes PR/MCF vacants temporairement
- 1 poste dédié aux enseignants invités

Pour la campagne d'emplois 2025 :

- 1 poste PR Science Politique
- 1 poste PR Droit public
- 2 ATER sur les postes PR/MCF vacants temporairement
- 1 poste dédié aux enseignants invités
- 1 poste MCF histoire contemporaine

II – LA CAMPAGNE D'EMPLOIS DES PERSONNELS BIATSS

La campagne emplois 2024 affiche 12 postes vacants pour les personnels administratifs et techniques. Néanmoins, tous les emplois sont occupés soit par un agent non titulaire en contrat à durée déterminée (5) ou indéterminée (5).

Deux emplois sont occupés par des titulaires en détachement.

Il est proposé de maintenir sur l'année à venir (2024) l'ensemble des personnels sous les statuts évoqués.

D'ici la campagne suivante (2025), la possibilité d'ouvrir, aux personnels contractuels en poste (CDD ou CDI), un concours correspondant à sa catégorie, sera examinée.

En amont, cela devra faire l'objet d'un travail conjoint avec les représentants du personnel pour le type de poste et l'intérêt pour les personnels et l'établissement d'un passage sur un statut de titulaire.

Annexe : tableaux d'emplois reprenant les différentes propositions listées

SUPPORTS ETAT 238	Discipline	Historique-observation	UTILISATION 2023 / 2024	UTILISATION CE 2024	UTILISATION CE 2025
PR vacant	02 droit	Recrutement infructueux 2023	ATER	PR en droit	<i>PR en droit</i>
PR vacant	NC	Accueil professeurs invités	Invités	<i>Invités</i>	<i>Invités</i>
PR vacant	71 info com	Vacant	ATER	ATER	PR Droit
PR	02 droit	TITULAIRE détachement 2 ans à compter de mai 2022	ATER	ATER	<i>ATER / PR Titulaire</i>
PR	04 ScPo	Départ en retraite 09/2025	Titulaire en poste	Titulaire en poste	PR Science Politique
MCF	05 éco	TITULAIRE détachement 2023-2029	ATER	<i>ATER</i>	<i>ATER</i>
MCF vacant	04 ScPo	Support vacant	ATER	<i>ATER</i>	Intégration MCF Histoire
PRAG PRCE	Langue (allemand)	Départ en retraite 09/2024	Titulaire en poste	PRAG Allemand	PRAG Allemand

Rappel des supports enseignants mobilisés sur le budget propre

SUPPORTS ETABLISSEMENT 734	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
ATER (100%)	3 POSTES	2 POSTES	3 POSTES	3 POSTES
MCF associés (50%)	5 POSTES	5 POSTES	5 POSTES	5 POSTES

SUPPORTS BIATSS	Service de rattachement actuel du poste	Occupant actuel- situation	Historique / observation	COMMENTAIRE	UTILISATION EN CE 2024
CAT A	DREVE	CONTRACTUEL CDI	Titulaire en détachement	Occupé par 1 ANT CDI	MAINTIEN DE LA SITUATION 2023
CAT A	CAB	CONTRACTUEL CDI	Titulaire retraité (2015)	Occupé par 1 ANT CDI	MAINTIEN DE LA SITUATION 2023
CAT A	DREVE	TITULAIRE DETACHE		Occupé par 1 titulaire en détachement	RENOUVELLEMENT / MAINTIEN OU FIN DE DETACHEMENT
CAT A	DPIL	CONTRACTUEL CDD	Vacant	Occupé par 1 ANT CDD	MAINTIEN DE LA SITUATION 2023
CAT A	DPIL	CONTRACTUEL CDD	Titulaire disponibilité	Occupé par 1 ANT CDD	MAINTIEN DE LA SITUATION 2023
CAT A	DREVE	CONTRACTUEL CDI	Création de poste au 1/9/2014	Occupé par 1 ANT CDI	MAINTIEN DE LA SITUATION 2023
CAT A	CAB	CONTRACTUEL CDD	Nomination titulaire en cat A (2017)	Occupé par 1 ANT CDD	MAINTIEN DE LA SITUATION 2023
CAT B	DREVE	CONTRACTUEL CDI	mutation titulaire avril 19	Occupé par 1 ANT CDI	MAINTIEN DE LA SITUATION 2023
CAT C	MESOPOLHIS	CONTRACTUEL CDD	titulaire poste promo	Occupé par 1 ANT CDD	MAINTIEN DE LA SITUATION 2023
CAT A	MESOPOLHIS	CONTRACTUEL CDD	départ retraite mars 20	Occupé par 1 ANT CDD	MAINTIEN DE LA SITUATION 2023
CAT C	CAB	TITULAIRE DETACHE		Occupé par 1 titulaire en détachement	RENOUVELLEMENT / MAINTIEN OU FIN DE DETACHEMENT
CAT C	CAB	CONTRACTUEL CDI	Titulaire disponibilité	Occupé par 1 ANT CDI	MAINTIEN DE LA SITUATION 2023

DÉLIBÉRATION n° 2023-10-14-3

Le conseil d'administration, en sa séance du 14/10/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;
Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Règlement intérieur du Conseil d'administration

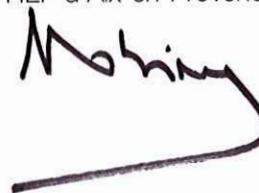
Le conseil approuve le règlement intérieur du Conseil d'administration tel qu'annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 29
Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 14/10/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : **02/11/2023**



REGLEMENT INTERIEUR
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Adopté par le Conseil d'administration de Sciences Po Aix du 14 octobre 2023

SOMMAIRE

Table des matières

TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES CHAPITRE 1 - COMPOSITION ET PRESIDENCE.....	3
Article 1 – Répartition des sièges.....	3
Article 2 - Présidence du Conseil d'administration	3
Article 3 – Assistent avec voix consultative.....	3
Article 4 - Invités permanents.....	3
Article 5 - Invités non permanents	4
TITRE II - FONCTIONNEMENT	4
Article 6 - Périodicité des réunions	4
Article 8 – Convocations au Conseil d'administration, ordre du jour et documents	5
Article 9 - Quorum	5
Article 10 - Majorité	5
Article 11 - Procuracy	5
Article 12 - Modalités de vote.....	5
Article 13 - Ouverture des séances et Direction des débats	6
Article 14 - Renvoi d'une délibération.....	6
Article 15 – Enregistrement des séances.....	6
TITRE III - EXECUTION DES DELIBERATIONS ET PROCES-VERBAUX.....	6
Article 16 – Transmission et exécution des délibérations.....	6
Article 17 – Publicité des délibérations.....	6
Article 18 - Procès-verbaux.....	7
Article 19 - Communiqué.....	7
TITRE IV - DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES	7
Article 20 - Confidentialité.....	7
Article 21 - Non publicité des séances.....	7
Article 22 – Effet, publicité et modifications du présent règlement	7

Le présent règlement intérieur, vise à définir les règles d'organisation et de fonctionnement applicables au Conseil d'administration de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence (Sciences Po Aix).

TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES CHAPITRE 1 - COMPOSITION ET PRESIDENCE

Article 1 – Répartition des sièges

Le Conseil d'administration comprend trente membres ainsi répartis :

- Le directeur général de l'administration et de la Fonction Publique, le président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, le directeur de l'Institut National du Service Public (INSP), le président de l'Université d'Aix Marseille siègent de droit au Conseil d'administration.
- Six personnalités extérieures sont nommées en raison de leur compétence par le recteur de l'Académie sur proposition du Conseil.
- Vingt représentants sont élus par le personnel et les usagers dont :
 1. Cinq représentants des professeurs des universités ou assimilés
 2. Cinq représentants des autres personnels d'enseignement et de recherche (Maîtres de conférences, PRAG, ATER, intervenants extérieurs...)
 3. Neuf représentants des étudiants
 4. Un représentant des personnels administratifs, ingénieurs, techniciens, ouvriers et de service (BIATSS)

Article 2 - Présidence du Conseil d'administration

Le président du Conseil d'administration est élu par le Conseil pour la durée de son mandat parmi les personnalités extérieures membres du Conseil.

En cas d'empêchement du président, pour quelque cause que ce soit y compris la démission, la présidence est assurée par le doyen des élus du collège des professeurs des universités.

Article 3 – Assistent avec voix consultative

Assistent avec voix consultative aux séances du Conseil d'administration :

- Le directeur de Sciences Po Aix
- L'agent comptable de Sciences Po Aix

Article 4 - Invités permanents

Est invité aux séances du Conseil d'administration à titre permanent :

- Le recteur de l'Académie d'Aix-Marseille ou son représentant

Sont invités à titre permanents au sein des services de l'Institut :

- Le secrétaire général des services de Sciences Po Aix
- Le directeur de la formation et des études

Article 5 - Invités non permanents

Le président du Conseil d'administration peut inviter aux séances du Conseil d'administration, en fonction de l'ordre du jour et à titre consultatif, toute personne susceptible d'éclairer le Conseil sur un des points de l'ordre du jour.

Après avoir présenté leurs observations et répondu aux éventuelles questions, ces personnes sont invitées à se retirer. Le débat se poursuit hors de leur présence, en particulier s'il doit se conclure par un vote.

TITRE II - FONCTIONNEMENT

Article 6 - Périodicité des réunions

Le Conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son président.

Il peut se réunir en séance extraordinaire à l'initiative ou à la demande de la moitié au moins de ses membres, de son président ou du directeur.

Un calendrier prévisionnel annuel des séances du Conseil d'administration est fixé par le directeur de Sciences Po Aix et transmis pour information à tous les administrateurs en début d'année universitaire.

Article 7 – Pré-Conseil d'administration

7.1. Pré-conseil avec les tutelles

Au moins dix jours avant la séance du Conseil d'administration, un pré-conseil d'administration, a lieu avec les tutelles de Sciences Po Aix sur les points, et documents attachés, inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil d'administration.

Ce pré-conseil renforce la sécurité juridique de l'ordre du jour et des documents soumis au vote du Conseil d'administration.

Participent à ce pré-conseil : le président du Conseil d'administration, le recteur de l'académie d'Aix-Marseille, le contrôleur budgétaire, l'agent comptable, le directeur, secrétaire général et directeur de la formation et des études de Sciences Po Aix ou leurs représentants.

L'ordre du jour ainsi que les principales pièces des points y figurant leur sont transmis par voie électronique au moins huit jours avant la tenue du pré-conseil.

Le pré-conseil a lieu en présentiel ou à distance, par visioconférence.

7.2. Pré-conseils avec les étudiants et avec les enseignants

Des pré-conseils, l'un avec les étudiants élus, l'autre avec les enseignants et le représentant du personnel BIATSS, élus peuvent également se tenir dans les cinq jours précédents la séance du conseil d'administration.

Ces pré-conseils doivent permettre une meilleure fluidité dans la gestion des points de l'ordre du jour.

Ces pré-conseils ont lieu en présentiel ou à distance par visioconférence.

Article 8 – Convocations au Conseil d'administration, ordre du jour et documents

Les convocations aux séances du Conseil d'administration sont adressées aux membres visés aux articles n°1, 3 et 4, par voie électronique, au moins quinze jours avant la séance.

L'ordre du jour et les documents nécessaires à la présentation, à la compréhension et à l'étude des questions figurant à l'ordre du jour sont envoyés huit jours au plus tard avant la séance.

Pour les questions budgétaires, les documents sont transmis au Recteur de l'académie d'Aix-Marseille dans les quinze jours précédents la séance.

Les projets de délibérations sont également joints à l'envoi des pièces susmentionnées.

Toutefois, en cas d'urgence et à titre exceptionnel, la convocation et les documents peuvent être adressés dans un délai plus bref.

Ces délais sont également réduits en ce qui concerne les représentants des usagers nouvellement élus, le résultat des élections de ces représentants n'étant connu que quelques jours avant la première séance de l'année universitaire du conseil d'administration.

Les convocations sont accompagnées d'un ordre du jour

L'inscription à l'ordre du jour de questions nouvelles peut être proposée, à la demande d'un cinquième des membres du Conseil d'administration, au moins cinq jours avant la date de la réunion.

Article 9 - Quorum

Le Conseil d'administration délibère valablement lorsque la moitié de ses membres sont présents ou représentés, à l'exception des décisions budgétaires pour lesquelles la présence de la moitié des membres en exercice est requise. Ce quorum, constaté en début de séance à partir des signatures apposées sur la feuille d'émargement, vaut pour la durée du Conseil.

Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première réunion, le Conseil est à nouveau convoqué par le président dans un délai de quinze jours. Il peut alors valablement délibérer sans nécessité de quorum.

Article 10 - Majorité

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, à l'exception du règlement intérieur de l'établissement qui est adopté à la majorité absolue des membres en exercice du conseil **et** du budget (et ses modifications) qui est adopté à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

La voix du président est prépondérante en cas de partage égal des voix.

Article 11 - Procuration

Les procurations peuvent être données à tout membre du Conseil ayant voix délibérative. Aucun membre du Conseil ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Article 12 - Modalités de vote

Les votes ont lieu à main levée. Toutefois il est procédé à un vote à bulletins secrets lorsque la décision concerne des personnes ou lorsque trois membres au moins du Conseil le demandent.

Article 13 - Ouverture des séances et Direction des débats

Le président de séance ouvre et lève les séances.

Le président assure la police de la séance. A ce titre, il peut inviter un orateur à conclure. Il anime les travaux du Conseil d'administration. Lorsqu'un point inscrit à l'ordre du jour appelle à être débattu, le président organise les demandes de prise de parole.

Le directeur est invité à s'exprimer le premier et prend part aux débats. Les interventions achevées, le président prononce la clôture du débat après en avoir fait éventuellement la synthèse. Il fait ensuite procéder au vote, si besoin est.

Une suspension de séance peut être décidée par le président ou demandée par un seul des membres du Conseil. Ces suspensions ne sauraient excéder, sauf autorisation du président, un quart d'heure chacune.

Article 14 - Renvoi d'une délibération

A l'initiative du président ou à la demande d'un tiers des membres présents ou représentés, une délibération du Conseil peut être renvoyée à une séance ultérieure. Aucune question ne peut faire l'objet de plus d'un renvoi.

Article 15 – Enregistrement des séances

Les séances du conseil d'administration sont audio enregistrées. Ces enregistrements permettent de disposer de tous les échanges oraux ayant eu lieu durant les séances.

Ils sont utilisés pour réaliser le Verbatim à l'appui duquel est rédigé le procès-verbal de chaque séance.

Les enregistrements audio et verbatim sont conservés cinq ans sauf exception (contentieux par exemple), puis détruits.

TITRE III - EXECUTION DES DELIBERATIONS ET PROCES-VERBAUX

Article 16 – Transmission et exécution des délibérations

Les délibérations sont signées par le président.

Elles sont ensuite, dans les 48 heures ouvrées après la séance du Conseil, transmises au Recteur de l'Académie d'Aix Marseille accompagnés d'un bordereau d'envoi spécifique.

Les délibérations sont exécutoires à l'issue du délai de quinze jours qui suit la réception par Sciences Po Aix de l'accusé de réception du rectorat.

Toutefois, dans certains cas justifiés, Sciences Po Aix pourra demander l'exécution immédiate d'une ou plusieurs délibérations. Dans ce cas, les délibérations concernées sont exécutoires dès réception de l'accusé de réception du rectorat, sur lequel cette exécution immédiate est explicitement autorisée.

Article 17 – Publicité des délibérations

Une fois les délibérations rendues exécutoires, elles sont affichées et publiées selon les modalités prévues par le règlement de publication des actes de Sciences Po Aix.

Article 18 - Procès-verbaux

Un procès-verbal de chaque séance de Conseil d'administration est rédigé sous l'autorité du directeur sur la base du verbatim cité supra.

Ce procès-verbal fait mention des membres présents et de ceux ayant donné procuration, des membres absents et des personnes invitées qui ont assisté à la séance ainsi que des délibérations et votes émis par le Conseil. Tout membre du Conseil peut demander à ce qu'une note écrite relatant son intervention lors d'une séance du Conseil soit annexée au procès-verbal.

Le projet de procès-verbal de la séance précédente est transmis aux membres du Conseil dans les mêmes conditions et délais que les documents à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil d'administration.

Il est ensuite soumis à l'approbation des membres après avoir été, le cas échéant, modifié ou complété en séance à la demande d'un ou plusieurs membres.

Après approbation, les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration sont publiés sur le site intranet du personnel de Sciences Po Aix.

Les comptes rendus sont conservés cinq ans puis versés au service des archives départementales.

Article 19 - Communiqué

Les séances du Conseil font l'objet d'un communiqué établi dans un délai de 48 heures au plus tard après la séance. Ces communiqués sont transmis pour information à l'ensemble des personnels et étudiants de Sciences Po Aix.

TITRE IV - DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Article 20 - Confidentialité

Les documents adressés aux membres du Conseil d'administration sont confidentiels jusqu'à leur publication par Sciences Po Aix.

Seuls les documents annexés aux délibérations au moment de leur publication perdent leur caractère confidentiel. Tous les autres documents présentés à l'occasion de la séance du Conseil conservent leur confidentialité.

Article 21 - Non publicité des séances

Les séances du Conseil d'administration ne sont pas publiques et les invités non permanents n'assistent qu'à la partie des débats qui les concerne.

Article 22 – Effet, publicité et modifications du présent règlement

Le présent règlement intérieur entre en vigueur après son adoption à la majorité des membres en exercice du Conseil d'administration. Il est publié sur le site internet de Sciences Po Aix.

Toute modification du présent règlement intérieur est soumise à l'approbation du Conseil d'administration, dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article précédent.

DÉLIBÉRATION n° 2023-10-14-4

Le conseil d'administration, en sa séance du 14/10/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 3112-1 et L. 3112-2 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;
Vu la délibération n°2020-10-10-2 modifiée relative à l'approbation des contrats, convention et marchés par le Conseil d'administration et à la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au directeur ;
Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

Considérant que le contrat de concession 2021-2024 relatif au service labélisé de préparation au concours commun de première année et conclu avec la société VN Participations arrive à terme le 31 mai 2024, qu'il est nécessaire de renouveler cette concession ;

Considérant que les IEP du réseau ScPo souhaitent constituer un groupement de commande afin de passer conjointement la concession ;

DÉCIDE :

OBJET : Convention constitutive d'un groupement de commande

Le conseil approuve la convention constitutive d'un groupement de commande entre les sept IEP du réseau ScPo.

L'objet est de passer conjointement la concession relative au service labélisé de préparation au concours commun de première année, tel qu'annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 29
Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 14/10/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : **02/11/2023**



CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION DU CONTRAT DE CONCESSION DE LA PRÉPARATION LABELISEE AU CONCOURS COMMUN DE PREMIÈRE ANNÉE DU RÉSEAU DES SEPT SCIENCES PO

Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint Germain en Laye, Strasbourg et Toulouse

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, ci-après dénommé « Sciences Po Aix »,
Représenté par Rostane Mehdi, agissant en sa qualité de Directeur,

L'institut d'études politiques de Lille, ci-après dénommé « Sciences Po Lille »,
Représenté par Pierre Mathiot, agissant en sa qualité de Directeur,

L'institut d'études politiques de Lyon, ci-après dénommé « Sciences Po Lyon »,
Représenté par Hélène Surrel, agissant en sa qualité de Directrice

L'institut d'études politiques de Rennes, ci-après dénommé « Sciences Po Rennes »,
Représenté par Pablo Diaz, agissant en sa qualité de Directeur,

L'institut d'études politiques de Saint Germain en laye, ci-après dénommé « Sciences Po Saint
Germain en Laye »

Représenté par Céline Braconnier, agissant en sa qualité de Directrice,

L'institut d'études politiques de Strasbourg, ci-après dénommé « Sciences Po Strasbourg »
Représenté par Jean-Philippe Heurtin, agissant en sa qualité de Directeur

L'institut d'études politiques de Toulouse, ci-après dénommé « Sciences Po Toulouse »
Représenté par Éric Darras, agissant en sa qualité de Directeur,

Dits « *les Sciences Po du concours commun* »

Préambule

Les Sciences Po du concours commun ont labélisé et confié à un opérateur économique la gestion d'une préparation en ligne au concours commun d'accès en première année. L'attribution de cette convention étant dorénavant soumise à une procédure de publicité et de mise en concurrence, les Sciences Po du concours commun ont décidé de créer un groupement de commandes afin de conclure, en commun, la convention par laquelle sera concédée la préparation labélisée au concours commun d'accès en première année à compter du 1er juin 2024.

A cette fin, les Sciences Po du concours commun ont conclu ce qui suit :

Article 1^{er} : Membres du groupement

Un groupement de commande est constitué entre les Sciences Po d'Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint Germain en Laye, Strasbourg et Toulouse conformément aux dispositions du chapitre II (articles L3112-1 à L3112-4) du Code de la Commande Publique relatif aux contrats de concession et, dans la mesure où il renvoie à l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative au Code de la Commande Publique.

Article 2^{ème} : Objet du groupement

Le présent groupement de commandes a un caractère ponctuel et pour objet exclusif la passation de la convention de concession de la préparation labélisée au concours commun de première année.

La concession du service labélisé de préparation au concours commun de première année sera conclue en application des règles de publicité et de mise en concurrence prévues par le titre II de la partie législative du Code de la Commande Publique relatives aux contrats de concessions créé par l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018. Cette concession entrera en vigueur le 1er juin 2024 et s'appliquera pendant une durée de trois ans.

Article 3^{ème} : Désignation et mission du coordonnateur

L'institut d'études politiques de Lille est désigné, pour la durée de la convention, par l'ensemble des adhérents comme l'établissement coordonnateur du groupement. Il est représenté par son directeur ou toute personne qu'il aura désigné.

Le coordonnateur est chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant.

Il met en œuvre la procédure de passation du contrat de concession dans le respect des règles prévues par la partie législative du Code de la Commande publique relative aux contrats de concession et créée par l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative au Code de la Commande Publique.

A ce titre, il :

- élabore l'ensemble du dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins qui ont été définis de façon concertée par les membres du groupement,
- rédige et envoie à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence,
- met à disposition gratuite du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de l'établissement,
- centralise les questions et réponses posées par les candidats.
- réceptionne les candidatures et les offres,
- convoque et organise la commission de sélection. Il assiste le secrétariat de la commission assuré par la coordinatrice du réseau du concours commun,
- rédige le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal de la commission de sélection qu'il soumet aux membres,
- assure les informations réglementaires (notamment informations des candidats soumissionnaires et attribution),
- transmet aux membres les documents nécessaires à la conclusion du contrat.

Pour l'ensemble de ces missions, le coordonnateur agit au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

Le coordonnateur s'engage à tenir étroitement informés les membres du groupement sur les conditions de déroulement de la procédure de passation du contrat et en particulier à les informer de tout dysfonctionnement constaté.

La mission du coordonnateur s'achève à la notification du contrat de concession.

Article 4^{ème} : Engagements des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

- publier sur son site internet le lien de la consultation relative au contrat de concession concerné,
- respecter les demandes du coordonnateur en s'engageant à y répondre dans le délai imparti,
- participer, si besoin, en collaboration avec le coordonnateur, à la définition des prescriptions administratives et techniques (élaboration du DCE notamment),
- être présent aux séances de la commission de sélection et, à défaut, se faire représenter,
- accomplir les formalités nécessaires au recensement du contrat de concession concerné.

Les membres du groupement ne sont solidairement responsables que des opérations de passation de la convention de concession réalisées en vertu de la convention constitutive du présent groupement.

Article 5^{ème} : Composition, rôle et fonctionnement de la commission de sélection

La commission de sélection des candidatures et offres est composée de l'ensemble des représentants des pouvoirs adjudicateurs membres du présent groupement. La présidence de la commission est assurée par le directeur de Sciences Po Lille, établissement coordonnateur.

La commission de sélection examine les candidatures et offres déposées et désigne, au terme de son examen, l'attributaire. En cas de négociation, elle auditionne chacun des soumissionnaires sur le contenu de son offre pendant une durée d'une heure à l'issue de laquelle il lui est demandé de présenter une offre définitive dans un délai déterminé.

Elle délibère valablement si la moitié de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante.

Le membre du groupement qui ne peut assister à la séance de la commission a la possibilité de se faire représenter. Il devra alors en informer le président de la commission au moins 48 heures à l'avance en lui indiquant le nom, prénom et coordonnées de son représentant.

Le secrétariat de la commission est assuré par la coordinatrice du réseau du concours commun assisté du coordonnateur du groupement.

Article 6^{ème} : Aspects financiers

Les frais de fonctionnement du groupement (réunions et déplacements qui y sont liés) sont à la charge de chacun des membres selon les modalités de prises en charge prévues par chaque Sciences Po. Ils sont imputés sur l'ensemble des coûts du concours commun.

Les frais de procédures (publicité, frais de personnel, avis d'attribution...) sont pris en charge par le coordonnateurs et imputés sur l'ensemble des coûts du concours commun.

Article 7^{ème} : Adhésion et retrait

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par délibération de son Conseil d'Administration. Une copie de la délibération est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes. Il ne peut se retirer du groupement sauf en cas de dysfonctionnement grave de celui-ci.

Article 8^{ème} : Durée

La présente convention prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des membres du groupement et s'achève à la notification du contrat de concession pour lequel elle a été conclue.

Article 9^{ème} : Litiges

En cas de difficultés d'interprétation ou d'exécution de la présente convention, les membres du groupement s'efforcent de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant des parties, la juridiction compétente pour connaître des litiges relatifs à l'exécution

et à l'interprétation de la présente convention est celle du lieu de siège de l'établissement coordonnateur (Tribunal Administratif de Lille).

Fait le

En sept exemplaires originaux

A, le2023

Rostane MEHDI,

Directeur de Sciences Po Aix-en-Provence

A, le 2023

Pierre MATHIOT,

Directeur de Sciences Po Lille

A, le 2023

Hélène SURREL,

Directrice de Sciences Po Lyon

A, le 2023

Pablo DIAZ,

Directeur de Sciences Po Rennes

A, le 2023

Céline BRACONNIER,

Directrice de Sciences Po Saint-Germain-en-laye

A, le 2023

Jean-Philippe HEURTIN,

Directeur de Sciences Po Strasbourg

A, le 2023

Éric DARRAS,

Directeur de Sciences Po Toulouse

DÉLIBÉRATION n° 2023-10-14-5

Le conseil d'administration, en sa séance du 14/10/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;

Vu la convention cadre entre l'Institut d'Etudes Politiques et l'Ecole de l'air et de l'espace de Salon-de-Provence pour les années universitaires 2021-2022 à 2023-2024 ;

Vu la convention d'application relative au Mastère spécialisé « Renseignement » conclue en 2021 entre l'Institut d'Etudes Politiques et l'Ecole de l'air et de l'espace de Salon-de-Provence qui s'est achevée le 31 août 2023 ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Convention d'application (renouvellement) relative au Mastère spécialisé « Renseignement »

Le conseil approuve le renouvellement de la convention d'application avec l'Ecole de l'air et de l'espace relative au Mastère spécialisé « Renseignement » telle qu'elle est jointe en annexe de la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 14/10/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : **16/10/2023**





CONVENTION D'APPLICATION MASTÈRE RENSEIGNEMENT
entre
l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence et l'École de l'air et de l'espace

Entre

L'École de l'air de l'espace, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme de grand établissement, sise chemin de Saint Jean – 13661 SALON AIR,
N° SIRET : 13002454000010,
représentée par le général de brigade aérienne Pierre REAL, Directeur général de l'École de l'air et de l'espace,
ci-après dénommée « École de l'air et de l'espace »,

Et

L'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, établissement public d'enseignement supérieur, domicilié 25, Rue Gaston de Saporta, 13100 AIX-EN-PROVENCE,
N° SIRET : 19133346700014
dûment représenté par monsieur Rostane MEHDI, Directeur,
ci-après dénommé « Sciences Po Aix »,

Ci-après dénommés « les parties » ou « les Écoles »

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu décret 2018-1158 du 14 décembre 2018 relatif à l'École de l'air et de l'espace,

Vu le règlement des études de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence,

Vu l'acceptation de la CGE pour le renouvellement de l'accréditation du Mastère Spécialisé « renseignement » dont la certification est délivrée par l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence,

Vu la convention cadre de partenariat (2021-2024) conclue entre les parties,



Préambule

Sciences Po Aix et l'École de l'air et de l'espace souhaitent poursuivre leur coopération dans la mise en œuvre du MS@RENS

Sciences po Aix a déposé une demande de ré-accréditation à la Conférence des Grandes Écoles pour un diplôme de Mastère Spécialisé « renseignement », MS@RENS en 2023. Cette nouvelle accréditation permet à Sciences Po Aix de continuer à délivrer la certification du Mastère concerné. L'École de l'air et de l'espace, partenaire historique de Sciences Po Aix, dispensera à ce titre les enseignements académiques correspondant au volet technique du renseignement.

Article 1 Objet de la convention

Par la nature de ses enseignements et son expertise dans les domaines de l'ingénierie du renseignement, l'École de l'air et de l'espace est associée au Mastère spécialisé renseignement MS@RENS, afin d'assurer le volet technique de 50 heures de la formation. La présente convention a pour objet de définir les modalités pédagogiques d'intervention de l'École de l'air et de l'espace ainsi que leur compensation financière dans le cadre de la mise en place du Mastère spécialisé renseignement MS@RENS.

Article 2 Durée

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023 et est valable 1 (un) an renouvelable une fois par tacite reconduction, soit une durée maximale correspondant à celle de la nouvelle accréditation du diplôme.

Article 3 Cadre organisationnel des enseignements délivrés dans le cadre du Mastère Spécialisé Renseignement MS@RENS

Les enseignements sont majoritairement dispensés par des enseignants de Sciences Po Aix et dans ses locaux.

Les enseignements dispensés par des enseignants de l'École de l'air et de l'espace ont lieu dans ses locaux à Salon de Provence le vendredi et dans ceux de Sciences Po Aix le samedi. A ce titre, les enseignants de l'EAE qui se déplacent à Sciences Po Aix sont indemnisés en tant que missionnaires par l'EAE.

Lorsque les étudiants sont en déplacement à l'École de l'air et de l'espace le vendredi, leurs repas au Mess élèves sont pris en charge par l'EAE.

L'ensemble de ces prestations donne lieu à une rétribution financière forfaitaire unique versée par Sciences Po Aix à l'École de l'air et de l'espace dans les conditions définies à l'article 5. Cette rétribution inclut les frais de gestion supportés par l'École de l'air et de l'espace afférents à sa participation au Mastère.

Chacune des parties se réserve la possibilité d'ouvrir les cours qu'elle dispense à d'autres participants que ceux qui sont inscrits dans le cursus complet de MS@RENS. Afin de préserver des conditions optimales d'enseignement, l'intégration de ces participants dans une partie des cours du MS@RENS ne doit pas avoir pour effet de porter l'effectif du groupe à plus de 30 personnes et ne concerner que des agents publics civils ou militaires.

Article 4 Personnel

Dans le cas où un personnel serait amené à travailler dans les locaux de l'autre partie, ce dernier est réputé avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement d'accueil ainsi qu'aux instructions techniques concernant les matériels et équipements.

Toutefois, et sans préjudice des dispositions prévues aux articles 3 et 5, chaque partie continue d'assumer à l'égard du personnel qu'elle rémunère, toutes les obligations sociales et fiscales de l'employeur et d'exercer envers lui toutes les prérogatives administratives de gestion (notation, avancement, discipline, etc.).

Les parties assurent la couverture de leurs personnels respectifs en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, sans préjudice d'éventuels recours contre les tiers responsables.

Article 5 Gestion financière

Sciences Po Aix assure la gestion pédagogique et financière du Mastère Spécialisé Renseignement MS@RENS. A ce titre, il perçoit la totalité des recettes des inscriptions. En sa qualité d'unique partenaire officiel du Mastère Spécialisé Renseignement MS@RENS, l'École de l'air et de l'espace percevra une rétribution forfaitaire annuelle d'un montant de 15.000 € nets de TVA.

Au démarrage de la formation, soit chaque année universitaire, Sciences Po Aix transmet au service des affaires financières de l'École de l'air et de l'espace un bon de commande du montant de la rétribution financière susmentionnée.

Au service fait, soit au plus tard au 30 juin de l'année, une facture est établie par l'École de l'air et de l'espace :

Modalités de transmission de la facture électronique :

Conformément au décret n°2016-1478 du 2 novembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique, la facture est déposée sur Chorus Pro. Les modalités de dépôt sont décrites dans l'espace « Fournisseurs » du site internet de Sciences Po Aix (<https://www.sciencespo-aix.fr/espace-fournisseurs/>).

Outre les mentions obligatoires figurant sur les formats papiers, la facture électronique devra également comporter :

- les numéros d'identité de l'émetteur (École de l'Air et de l'Espace) et du destinataire de la facture ;
- le numéro de SIRET du service exécutant,
- le n° de l'engagement juridique (n° du bon de commande de Sciences Po Aix).

**Article 6
Force majeure**

La présente convention peut être résiliée de plein droit, par l'une ou l'autre partie en cas de force majeure, la force majeure étant définie comme la survenance d'un événement imprévisible, irrésistible et extérieur aux parties empêchant la réalisation des obligations découlant de la présente convention. En ce cas, la convention prend fin à la date de réception par le bénéficiaire de la décision de résiliation.

**Article 7
Résiliation**

Hors cas de force majeure, une des parties peut résilier de plein droit la présente convention par simple lettre recommandée avec accusé de réception. Toutefois, si la formation est déjà engagée, cette résiliation ne pourra prendre effet qu'à l'issue de cette formation. Dans ce cas de figure, la formation des promotions déjà engagées préalablement à cette décision est menée à son terme en application des dispositions de la présente convention et les versements liés à ces prestations sont maintenus.

**Article 8
Modification**

Toute modification ultérieure des clauses contractuelles de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant avec commun accord des Parties.

Article 9 Protection des données

Les Parties sont responsables du traitement des données personnelles concernant les étudiants conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 10 Règlement des litiges

Tout litige, relatif à la présente convention qui pourrait naître notamment à l'occasion, sans que cette liste ne soit limitative, de l'interprétation, de l'existence, de la validité, de l'exécution ou de mauvaise exécution ou de sa cessation, pour quelque cause que ce soit donnera lieu à une tentative de règlement amiable entre les Parties.

La procédure amiable mise en œuvre par les parties visera à trouver une solution acceptable par le biais, par exemple, des rencontres, échanges ou négociations qu'ils considèrent nécessaires pour l'aboutissement d'une solution.

A défaut, tout litige afférent à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera soumis au tribunal administratif de Marseille.

Article 11 Nombre d'exemplaires

La présente convention est rédigée en deux (2) exemplaires originaux dont un pour chaque École.

Pour l'École de l'air et de l'espace,

Pour l'Institut d'Études Politiques,

GBA Pierre REAL,
Directeur général de l'École de l'air et de
l'espace

Le professeur Rostane MEHDI
Directeur

DÉLIBÉRATION n° 2023-10-14-6

Le conseil d'administration, en sa séance du 14/10/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;

Vu la convention cadre de coopération conclue entre l'Institut d'Etudes Politiques et Avignon Université pour les années universitaires 2022-2023 à 2025-2026 ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Avenant n°1 à la convention cadre de coopération conclue avec Avignon Université

Le conseil approuve l'avenant n°1 à la convention cadre de coopération avec Avignon Université telle qu'elle est jointe en annexe de la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 14/10/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : **16/10/2023**





**AVENANT A LA CONVENTION-CADRE DE COOPERATION
Relative au parcours pédagogique « IEP » dans la Licence
AES-Science politique d'Avignon Université**

Entre les soussignés :

AVIGNON UNIVERSITE,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
74, rue Louis Pasteur - 84029 Avignon, Cedex 1
Représentée par son président, Monsieur Philippe ELLERKAMP,
Ci-après désignée par « l'université » ;

D'une part,

Et

L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX EN PROVENCE,

25, rue Gaston de Saporta – 13625 Aix-en-Provence
Représenté par son Directeur Monsieur Rostane MEHDI
Ci-après désigné « l'IEP » ;

D'autre part,

Ensemble désignés « les Parties ».

Vu la convention-cadre de coopération relative au parcours pédagogique « IEP » dans la Licence AES-Science politique d'Avignon Université, réf. SAJ 2022-2023 n° 11, approuvée par le conseil d'administration de l'université en séance du 8 novembre 2022, ci-après désigné par « convention initiale » ;

Les parties conviennent ce qui suit :

Article 1 :

L'article 5 de la convention initiale est ainsi modifié :

Les étudiants de la Licence AES-SP parcours pédagogique IEP se verront rembourser mensuellement leur trajet aller-retour Avignon Université/IEP d'Aix à hauteur du tarif SNCF 2nde classe par Avignon Université.

Chaque établissement prendra à sa charge les frais afférents à ses enseignants.

Article 2 :

L'ensemble des dispositions de la convention initiale, non contraires aux présentes dispositions, demeurent inchangées.

Article 3 :

Le présent avenant prend effet dès son approbation par le conseil d'administration de l'université.

Fait en 4 exemplaires originaux, à Avignon, le

Pour **AVIGNON UNIVERSITE**

Pour **L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES
D'AIX EN PROVENCE**

Philippe ELLERKAMP
Président

Rostane MEHDI
Directeur

DÉLIBÉRATION n° 2023-10-14-7

Le conseil d'administration, en sa séance du 14/10/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;
Vu la convention cadre conclue entre l'Institut d'Etudes Politiques et l'Ecole de commissaires des armées pour les années universitaires 2020-2021 à 2022-2023 (renouvelée tacitement pour 3 ans) ;
Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Avenant n°1 à la convention cadre l'Ecole de commissaires des armées

Le conseil approuve l'avenant n°1 à la convention cadre de coopération avec l'Ecole de commissaires des armées telle qu'elle est jointe en annexe de la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 29
Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 14/10/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : **02/11/2023**



Ecole des commissaires des armées
Institut d'Etude Politiques d'Aix-en-Provence
Avenant n°1 à la Convention – cadre 2020-2023

Entre

L'Ecole des commissaires des armées, école militaire relevant du ministre chargé des armées, domiciliée chemin Saint-Jean 13661 SALON AIR, dûment **représentée par le commissaire général de 2^{ème} classe Sylvie PION**, directrice, ci-après dénommée « ECA »,

D'une part,

Et

L'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, établissement public administratif d'enseignement supérieur, domicilié 25, rue Gaston de Saporta, 13100 AIX-EN-PROVENCE, dûment **représenté par Rostane MEHDI**, directeur, ci-après dénommé « Sciences Po Aix »,

D'autre part,

Vu la convention cadre signée le 29 octobre 2020 entre l'Ecole des commissaires aux armées et l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence pour une période initiale de 3 ans, et tacitement reconduite pour 3 années supplémentaires 2023-2026 conformément à son article n°4 ;

Préambule

Le présent avenant à la convention – cadre 2019-2023 a pour objet la prise en compte d'une nouvelle action de formation en matière de note de synthèse destinée à la population des officiers et agents sous-contrats désireux de se préparer au concours interne pour le recrutement dans le corps des commissaires des armées.

Article – 2 Modalités de mise en œuvre du partenariat, contributions communes :

2.1 Les engagements de l'ECA

Au paragraphe 2, est ajouté :

Pour la population des officiers et agents sous-contrats et étant donné que cette population ne participera qu'à la formation à la méthodologie de la note administrative, pour chaque candidat inscrit dans la préparation du concours interne, l'ECA s'acquittera des droits de 250 € (deux cent cinquante euros) à l'IEP.

2.2 Les engagements de sciences Po Aix

Au paragraphe 2, est ajouté :

Pour la population des officiers et agents sous-contrats la préparation porte uniquement sur la formation à la méthodologie de la note administrative, seul exercice demandé dans le cadre du concours interne.

Fait à Aix-en-Provence, en 2 exemplaires, le

La Directrice de l'Ecole
des commissaires des armées

Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-
en-Provence

DÉLIBÉRATION n° 2023-10-14-8

Le conseil d'administration, en sa séance du 14/10/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;
Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du cadrage et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des diplômes nationaux de Licence et Masters 2023-2024

Le conseil d'administration approuve le cadrage et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des diplômes nationaux de Masters à compter de l'année universitaire 2023-2024 tel que présenté dans le document de cadrage et les tableaux propres à chaque diplôme annexés à la présente délibération.

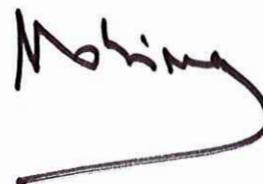
Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 29
Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 14/10/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 02/11/2023



Document approuvé par la CFVU du 6 juillet 2023

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences en master : document de cadrage (à compter de l'année universitaire 2023/2024)

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations de master de l'Université d'Aix-Marseille s'organisent selon trois niveaux :

- niveau 1 : le présent cadrage de l'établissement,
- niveau 2 : les prescriptions communes à l'ensemble des masters d'une même composante,
- niveau 3 : les dispositions propres à une formation : maquettes d'enseignement et M3C spécifiques aux unités d'enseignement (UE).

Les règles de niveau 2 et 3 des composantes doivent respecter strictement les règles de niveau 1 de l'établissement.

L'organisation et le déroulement des examens se conforment par ailleurs à la Charte des examens d'AMU.

L'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle (comme ChatGPT ou autre) lors de la production de travaux personnels ou de groupe de toute nature, susceptible de faire l'objet d'une évaluation, est considérée comme une fraude passible de poursuites disciplinaires, à moins qu'elle ne soit expressément autorisée. Dans ce cas, elle devra être explicitement mentionnée, comme n'importe quel emprunt ou citation d'une source externe.

1. Architecture et principes généraux d'organisation du master

1.A) Architecture

Chaque master est organisé en semestres, eux-mêmes décomposés en unités d'enseignement (UE). A chaque UE est affecté un nombre défini de crédits (ECTS). Un semestre correspond à un total de 30 crédits, répartis sur l'ensemble des UE qui le constituent. Une année universitaire se compose de deux semestres : elle regroupe un total de 60 crédits.

Le master comporte quatre semestres : il représente une valeur de 120 crédits.

1.B) Inscriptions administrative et pédagogique

L'**inscription administrative annuelle** permet à l'étudiant de s'acquitter de ses droits de scolarité : elle n'a lieu qu'une fois au début de l'année universitaire et couvre donc les deux semestres.

Les étudiants ayant interrompu leurs études supérieures depuis trois ans au moins bénéficient à nouveau du droit aux inscriptions administratives annuelles.

L'inscription administrative doit impérativement être complétée par une **inscription pédagogique semestrielle** : pour chaque semestre, l'étudiant se prononce sur le choix des UE dont il va suivre les enseignements, notamment dans les cas où la formation dispensée propose des éléments optionnels. Cette inscription pédagogique conditionne l'inscription aux examens.

Le cursus conduisant au diplôme national de master est un cursus de quatre semestres qui repose sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus.

L'admission en master 1 :

- dépend de la capacité d'accueil approuvée pour chaque mention de master par le conseil d'administration d'AMU,
- est subordonnée, selon les formations, à un examen du dossier de l'étudiant et/ou à un entretien et/ou à une épreuve écrite et/ou à une épreuve orale (les modalités d'examen du dossier sont approuvées par le conseil d'administration d'AMU).

Les 180 crédits de la licence doivent être entièrement acquis par l'étudiant : aucun dispositif d'enjambement ou de passage anticipé au niveau M1 n'est autorisé si la licence n'est pas validée dans sa totalité.

De la même manière, aucun dispositif d'enjambement n'est autorisé entre le master 1 et le master 2 (les 60 ECTS du M1 doivent être entièrement validés pour permettre l'accès en M2).

Le redoublement en master est possible, en première ou deuxième année, sur décision du jury.

L'accès en deuxième année du diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de la même mention de l'Université d'Aix-Marseille. L'accès en deuxième année de master n'est plus de droit en cas d'interruption d'études hors dispositif de la Césure et sous réserve de maintenir pendant toute la durée de la Césure un lien constant défini par le "responsable pédagogique Césure".

Au sein de la mention, l'affectation de l'étudiant dans un parcours type est décidée par le responsable de mention, après consultation des responsables de parcours concernés.

Tout étudiant dont la candidature n'a pas été examinée à l'entrée du master 1 à l'Université d'Aix-Marseille ou souhaitant changer de mention verra sa candidature examinée pour son entrée en master 2. Les modalités de cet accès sont déterminées par les composantes.

1.C) Principes de validation des enseignements crédités

1.C)a) Principes de validation des enseignements crédités

Les unités d'enseignement peuvent être acquises selon deux modalités :

- par CAPITALISATION : lorsque l'UE est validée selon les critères définis ci-dessous pour chaque diplôme, les crédits associés sont définitivement obtenus ;
- par COMPENSATION : lorsque la note obtenue à l'UE ne permet pas la capitalisation, l'UE peut toutefois être compensée par les notes obtenues à d'autres unités d'enseignement du même semestre ou de la même année (cf. précisions *infra*). L'UE déficiente est alors déclarée acquise par compensation.
- Pour une validation des acquis de l'expérience partielle (VAE partielle), les UE ne peuvent être acquises que par capitalisation.

Les éléments pédagogiques affectés d'une validation d'acquis sans note ou d'une dispense d'examen ne sont pas pris en compte dans les calculs de moyennes numériques. Celles-ci sont établies sur la base des moyennes des UE pondérées selon les crédits afférents.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences propres à chaque formation sont exposées en détail dans le niveau 3 et publiées sur les sites web des composantes : il appartient à chaque étudiant d'en prendre connaissance et de s'y reporter précisément.

Les semestres sont construits pédagogiquement de manière à donner à l'étudiant la possibilité d'élaborer progressivement son projet de formation.

1.C)b) Détermination de la mention obtenue au diplôme

Elle se fait sur la base de la moyenne générale (MG) des années composant le diplôme, en première comme en deuxième session, selon les paliers suivants :

- * $10 \leq MG < 12/20$: mention Passable,
- * $12 \leq MG < 14/20$: mention Assez Bien,
- * $14 \leq MG < 16/20$: mention Bien,
- * $16 \leq MG < 18/20$: mention Très Bien,
- * $18 \leq MG \leq 20/20$: mention Très Bien avec félicitations du jury.

Pour les étudiants n'ayant pas effectué l'intégralité de leur diplôme à l'université d'Aix-Marseille, le calcul de la mention obéira aux modalités précisées ci-dessus, mais sur la seule base de la moyenne des semestres validés au sein de cette université.

Pour un diplôme obtenu par validation des acquis de l'expérience totale (VAE totale), aucune mention n'est attribuée.

2. Evaluation et validation du master

2.A) Validation de l'UE et des ECUE

Une UE est acquise :

- par capitalisation dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20.

Si l'UE comporte des éléments constitutifs, la note à l'UE est obtenue par calcul de la moyenne pondérée des éléments qui la composent. Dans ce cas, les coefficients respectifs des éléments constitutifs de l'UE sont précisés dans le niveau 3 des M3C propres à la formation. Ces éléments constitutifs sont également considérés comme définitivement validés, quelle que soit la note attribuée à chacun d'eux dès lors que l'UE est capitalisée.

- ou par compensation si le semestre est capitalisé.

Une note-seuil de 8/20 est appliquée par défaut pour les UE de langue vivante étrangère pour les publics étudiants non spécialistes. Les composantes peuvent rehausser cette note seuil à l'intérieur d'un intervalle compris entre 8/20 et 10/20 en le précisant dans le niveau 2 ou 3 de leurs M3C.

Dans le cas où l'étudiant est évalué sur plusieurs UE pour une même langue et dans une même année universitaire, les composantes peuvent appliquer cette note seuil à la moyenne de ces UE dans des conditions précisées dans le niveau 2 ou 3 de leurs M3C.

Par ailleurs, le niveau 2 ou 3 des M3C peut prévoir d'autre(s) note(s)-seuil(s) inférieure(s) à 10/20 (hors dispositions réglementaires spécifiques), au-dessous desquelles la compensation à l'UE n'est pas possible. Ces seuils peuvent être appliqués au niveau de l'UE ou de l'élément constitutif d'UE.

En outre, les éléments constitutifs ne sont pas capitalisables ; néanmoins, si deux sessions sont prévues, la note supérieure ou égale à dix sur vingt pour un élément constitutif au sein d'une UE non capitalisée ou non compensée peut être conservée entre la première et la seconde session d'une même année universitaire, dans des conditions fixées par la composante.

Toute UE obtenue, par capitalisation ou par compensation, l'est définitivement, sans possibilité de renonciation.

2.B) Validation du semestre et de l'année

Les crédits attribués à chaque UE sont utilisés comme coefficients pour le calcul des moyennes générales au semestre, à l'année et au diplôme.

Les UE se compensent entre elles au sein d'un même semestre. Celui-ci est validé par capitalisation si la note semestrielle obtenue est supérieure ou égale à 10/20, sous réserve que les notes d'UE ou d'ECUE participant au calcul de cette note semestrielle soient supérieures ou égales aux éventuels seuils fixés (cf. 2.A)).

Qu'il soit validé par capitalisation ou par compensation, un semestre acquis confère dans tous les cas à l'étudiant les 30 crédits correspondants.

La présence à toutes les épreuves d'examen est obligatoire, que la mention propose une session unique ou deux sessions.

Dans le cas où deux sessions sont organisées, tout étudiant concerné par la seconde session est tenu de se présenter à chacune des épreuves relatives aux UE non acquises en session 1. C'est la note de seconde session qui prévaut dans tous les cas.

En master 1

Pour la validation du master, deux formules, exclusives l'une de l'autre, sont possibles :

- soit, les semestres se compensent entre eux pour la validation de l'année et l'évaluation des connaissances est effectuée sur une session unique.
- soit, les semestres ne se compensent pas et l'évaluation des connaissances est effectuée sur deux sessions.

Un semestre ne peut donc être validé par compensation que dans les conditions cumulatives suivantes :

- dans le seul cadre d'une année de M1 organisée sur une session unique ;
- si la note obtenue par calcul de la moyenne des deux semestres de l'année est supérieure ou égale à 10/20 ;
- si les notes d'UE ou d'ECUE participant au calcul de cette note semestrielle sont supérieures ou égales aux éventuels seuils fixés.

En cas de mutualisation d'enseignements entre mentions, celles-ci doivent opter pour la même modalité (compensation ou deux sessions).

En master 2

Les semestres ne se compensent pas et l'évaluation des connaissances est effectuée sur une session unique.

Un semestre est validé par capitalisation si la note semestrielle obtenue est supérieure ou égale à 10/20 sous réserve que les notes d'UE ou d'ECUE participant au calcul de cette note semestrielle soient supérieures ou égales aux éventuels seuils fixés (cf. 2.A)).

En master, le redoublement est possible en première ou deuxième année, sur décision du jury, cf 1.B).

2.C) Validation du diplôme de master

La validation du niveau M2 vaut validation du diplôme de master.

Délivrance de la maîtrise :

La validation du niveau M1 permet l'obtention du diplôme de maîtrise, sur demande expresse de l'étudiant.

2.D) Détermination de la mention

La mention est définie selon les seuils indiqués au paragraphe 1.C)b).

Sa détermination se fait sur la base de la moyenne générale de master 1 pour la délivrance de la maîtrise ; la mention du master est établie sur la moyenne des deux années de la formation, pour autant que le master 1 suivi correspond bien au parcours type du master 2. Pour les étudiants n'ayant pas effectué l'intégralité de leur master à l'université d'Aix-Marseille ou au sein du même parcours type (ou mention), le calcul de la mention obéira aux modalités précisées ci-dessus, mais sur la seule base de la moyenne du master 2.

2.E) Obligation d'assiduité

Les étudiants inscrits dans un master sont soumis à une obligation d'assiduité concernant la présence à toutes les activités pédagogiques (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, enseignements à distance, enseignements mobilisant les outils numériques, séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle, projets individuels ou collectifs et examens) faisant partie du cursus. Toute dérogation éventuelle à cette règle sera exercée dans des conditions fixées par la composante.

Tout étudiant est tenu de se présenter à toutes les évaluations auxquelles il est convoqué. Dans le cas contraire, il sera automatiquement déclaré « défaillant », sans application des règles de compensation précisées dans le paragraphe 2.

3. Prise en compte des absences

3.A) Absence à un examen terminal

Le statut « défaillant » est affecté à tout étudiant ayant enregistré une absence justifiée ou injustifiée à un examen terminal.

Le statut de défaillant entraîne le non calcul de la moyenne au semestre et donc l'invalidation du semestre et par conséquent de l'année.

Les étudiants absents lors d'une épreuve de contrôle terminal bénéficient d'un délai de **cinq jours ouvrés** (réduit à **2 jours ouvrés pour les étudiants en alternance**) pour justifier leur absence auprès de la scolarité de leur composante de rattachement. Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.

A l'issue de la dernière session d'examen, l'admission à composer lors d'une session exceptionnelle de substitution organisée par la composante peut être autorisée au bénéfice des étudiants défaillants qui en ont formulé la demande expresse, et dont l'absence a été justifiée.

Une commission *ad hoc* de composante est compétente pour statuer sur ces demandes. Elle apprécie le caractère exceptionnel et la gravité des circonstances de l'absence justifiée, en s'appuyant notamment sur les critères suivants :

- survenue de faits graves avérés ayant physiquement empêché l'étudiant de participer à l'épreuve tels qu'hospitalisation ;
- événement familial avéré et grave (tel que décès) ayant touché un membre de la famille ayant un lien direct avec l'étudiant (conjoint, enfant, père, mère, fratrie).

3.B) Absence à une évaluation de contrôle continu

Les étudiants absents lors d'une épreuve de contrôle continu bénéficient d'un délai de **cinq jours ouvrés** (réduit à **2 jours ouvrés pour les étudiants en alternance**) pour justifier leur absence auprès de la scolarité de leur composante de rattachement. Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.

Dans le cadre d'un contrôle continu, il appartient à la composante d'apprécier dans quelle mesure une absence constatée à une/des épreuve(s) constitutive(s) de l'évaluation déterminera le statut de défaillant.

3.C) Etudiants en régime spécial d'études (RSE)

Les étudiants en RSE peuvent notamment prétendre à des examens adaptés (dispense de contrôle continu et inscription au contrôle terminal) et à des évaluations aménagées dans le cas d'un contrôle continu intégral selon les modalités fixées par la composante.

4. Bonification semestrielle

4.A) En master 1

La pratique d'une ou de deux activités facultatives donnant lieu à un bonus semestriel est possible : ce choix sera exprimé par l'étudiant à l'occasion de son inscription pédagogique semestrielle.

La nature de ces activités relèvera de l'une des catégories suivantes : 1) sport, 2) engagement étudiant, 3) approfondissement des connaissances, 4) culture, 5) créativité et entrepreneuriat. Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d'activités est proposé par l'établissement, lequel s'impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d'autres activités relevant de ces cinq catégories en respectant les niveaux de gradation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau

2 des M3C de la composante (cf. Charte des bonus). Il appartient à l'étudiant de se renseigner auprès des services compétents de son UFR/département/école/institut.

La bonification ainsi obtenue se traduit par une majoration de la moyenne des UE du semestre, dans le respect d'un plafond fixé à 0.5 point d'augmentation, quel que soit le nombre d'activités effectivement suivies par l'étudiant.

Un bonus pris en compte en session 1 le sera également en session 2. En revanche, dans le cas où un étudiant ajourné doit repasser son semestre l'année suivante, il ne conservera pas le bénéfice des points de bonus obtenus.

Un bonus semestriel ne peut être pris en compte si l'activité bonifiée est identique au contenu d'un enseignement obligatoire ou optionnel présent dans le semestre.

4.B) En master 2

Aucune activité ne peut donner lieu à bonification en master 2.

5. Stages facultatifs

Par ailleurs, les étudiants ont la possibilité de faire des stages facultatifs, obligatoirement accompagnés d'une convention. Ces stages font l'objet d'une validation préalable par le responsable de formation et d'une évaluation non créditée sous la forme d'une UE supplémentaire.

ANNEXE

Référence des textes juridiques applicables dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances et des compétences

- Le code de l'éducation et notamment ses articles L 612-6 ; L 612-6-1 et L 613-1, D 612-32-1 à D 612-32-5 et D 612-33 à D 612-36-4,
- L'arrêté modifié du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master,
- L'arrêté modifié du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- L'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Titre II : Conditions particulières propres aux Masters préparés à l'Institut d'Etudes Politiques

1. Accession au Master

L'accession au Master 1 :

- est conditionnée par la détention d'une licence ou d'un niveau équivalent à 180 crédits ECTS validés ;
- dépend de la capacité d'accueil approuvée pour chaque mention de master par le conseil d'administration d'AMU ;
- est subordonnée à un examen du dossier et à un entretien en cas d'admissibilité.

L'accession au Master 2 :

- est conditionnée par la détention d'un M1 ou d'un diplôme de niveau équivalent (240 crédits ECTS) ;
- est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de la même mention de l'Université d'Aix-Marseille. Au sein de la mention, l'affectation de l'étudiant dans un parcours type est décidée par le responsable de mention, après consultation des responsables de parcours concernés ;
- est subordonnée, lorsque l'étudiant n'a pas validé la première année de la même mention de master d'Aix-Marseille Université, à un examen de son dossier.

2. Obligation d'assiduité

Les étudiants inscrits sont soumis à une obligation d'assiduité concernant l'ensemble des activités pédagogiques du cursus.

Les absences doivent être dûment justifiées dans un délai de 5 jours ouvrés auprès de la scolarité du Master. Pour les étudiants inscrits en alternance, ce délai est ramené à 2 jours ouvrés.

3. Constitution du Jury d'examen

Sur proposition du directeur de l'IEP, le Président d'AMU, nomme le président et les membres du jury.

Pour les mentions Relations internationales et Science politique, un jury par mention est constitué pour le master 1. Pour les mentions Direction de projets ou d'établissements culturels (Parcours- type Politique culturelle et mécénat) et Droit public (Parcours-type Carrières publiques), mentions inter-composantes, le jury est constitué au niveau du parcours-type.

Le jury est constitué par parcours-type pour chacun des semestres 3 et 4. Le jury se prononce sur l'acquisition des UE ainsi que sur la validation de chaque semestre et sur la validation du master.

Lors de la délibération, le jury peut accorder " des points de jury " dans la limite de 5% du total général maximal.

4. Validation des UE

Une UE est acquise par capitalisation dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20. La note à l'UE est obtenue par calcul de la moyenne pondérée des éléments qui la composent. Les coefficients respectifs des éléments constitutifs de l'UE sont précisés dans le tableau figurant au niveau 3.

Les UE se compensent entre elles au sein d'un même semestre. L'UE est alors validée par compensation. En présence de note-seuil, la compensation à l'UE n'est pas possible lorsque la note de l'UE ou de l'ECUE est inférieure au seuil fixé (art.2.A)a du cadrage de niveau 1).

5. Validation du semestre

Les deux années de Master se décomposent en deux semestres. Une session unique d'examens est prévue à chaque semestre. A chacun des semestres sont affectés 30 crédits ECTS, répartis par UE.

Chacun des semestres du Master (30 crédits) est validé soit par l'obtention et la capitalisation de chacune des UE qui le composent soit par compensation entre les UE d'un même semestre.

Les UE se compensent entre elles au sein d'un même semestre. Celui-ci est validé par capitalisation si la note semestrielle obtenue est supérieure ou égale à 10/20, sous réserve que les notes d'UE ou d'ECUE participant au calcul de cette note semestrielle soient supérieures ou égales aux éventuels seuils fixés (cf. 2.A)a) du cadrage de niveau 1).

Un semestre peut être validé par compensation dans les conditions cumulatives suivantes :

- dans le seul cadre d'une année de M1 organisée sur une session unique ;
- si la note obtenue par calcul de la moyenne des deux semestres de l'année est supérieure ou égale à 10/20.
- sous réserve que les notes d'UE ou d'ECUE participant au calcul de cette note semestrielle soient supérieures ou égales aux éventuels seuils fixés.

Hormis le cas mentionné à l'article 2.A)a) du cadrage de niveau 1, une note seuil peut être appliquée à d'autres UE (se référer au Titre III Modalités de contrôle des connaissances des maquettes détaillées des enseignements).

6. Validation du Master

La validation du M1 est subordonnée à l'obtention des 60 crédits ECTS requis. Les semestres du M1 se compensent.

La validation du M2 (60 crédits) entraîne de droit l'obtention et la délivrance du diplôme de Master (300 crédits). Les semestres du M2 ne se compensent pas.

7. Prise en compte des absences

7.A) Absence à un examen terminal

Le statut « défaillant » est affecté à tout étudiant ayant enregistré une absence justifiée ou injustifiée à un examen terminal.

Le statut de défaillant entraîne le non calcul de la moyenne au semestre et donc l'invalidation du semestre et par conséquent de l'année.

Les étudiants absents lors d'une épreuve de contrôle continu ou terminal bénéficient d'un délai de **cinq jours ouvrés** (réduit à **2 jours ouvrés pour les étudiants en alternance**) pour justifier leur absence auprès de la scolarité de leur composante de rattachement. Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.

A l'issue de la dernière session d'examen, l'admission à composer lors d'une session exceptionnelle de substitution organisée par la composante peut être autorisée au bénéfice des étudiants défaillants qui en ont formulé la demande expresse, et dont l'absence a été justifiée.

Le jury d'examen est compétent pour statuer sur ces demandes. Il apprécie le caractère exceptionnel et la gravité des circonstances de l'absence justifiée, en s'appuyant notamment sur les critères suivants :

- survenue de faits graves avérés ayant physiquement empêché l'étudiant de participer à l'épreuve tels qu'hospitalisation ;

- événement familial avéré et grave (tel que décès) ayant touché un membre de la famille ayant un lien direct avec l'étudiant (conjoint, enfant, père, mère, fratrie).

7.B) Absence à une évaluation de contrôle continu

Dans le cadre du contrôle continu, un étudiant absent lors d'une épreuve et ayant justifié son absence selon les règles édictées au paragraphe 7.A) se voit attribuer pour cette épreuve la note de 0 et le statut "Absence justifiée" permettant le calcul de sa moyenne. En revanche, le statut défaillant est affecté à tout étudiant ayant enregistré une absence injustifiée, ce qui entraîne le non calcul de la moyenne au semestre et donc l'invalidation du semestre et par conséquent de l'année.

8. Redoublement

Le redoublement en master est possible en première ou deuxième année sur décision du jury.

9. Modalités d'évaluation

Chaque unité d'enseignement donne lieu à une évaluation. L'évaluation pourra prendre la forme d'écrits et/ou d'oraux, d'un contrôle continu ou terminal. Les modalités d'évaluation retenues sont affichées et portées à la connaissance des étudiants avant la fin du premier mois de l'année d'enseignement.

Titre III : Modalités de contrôle des connaissances des maquettes détaillées des enseignements (niveau 3 : UE)

Les maquettes détaillées des enseignements des mentions et parcours-types de Masters préparés à l'IEP et leurs MCC sont consultables sur le site web de l'IEP à l'adresse suivante : <https://www.sciencespo-aix.fr/ecole/organisation/textes-juridiques/reglements/>

Liste des aménagements proposés par l'IEP pour les épreuves d'examen et concours des étudiants en situation de handicap (annexe à la Charte des examens)

En application du décret n° 2021-1480 du 12 novembre 2021 relatif à l'organisation des classes préparatoires aux grandes écoles et à la continuité des aménagements des épreuves des examens ou concours de l'enseignement supérieur pour les candidats en situation de handicap, les composantes doivent indiquer dans leur document de cadrage de modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) de niveau 2 (L/LP/M) et dans le règlement des études pour les autres diplômes, la liste des aménagements applicables lors de leurs examens et concours au regard de la liste de niveau 1 ci-dessous.

Lorsque tout ou partie des aménagements de la liste de niveau 1 n'est pas proposé par la composante dans ses M3C, l'étudiant doit en être informé. Si l'étudiant souhaite demander d'autres aménagements, il suit la procédure habituelle, en prenant rendez-vous avec un médecin du SIUMPPS.

Liste de niveau 1 :

-
- Temps majoré pour les épreuves écrites (1/3 temps).
- Temps majoré pour les épreuves orales (1/3 temps).
- Si préparation écrite des épreuves orales : temps majoré (1/3 temps).
- Secrétaire pour l'épreuve rédactionnelle ou orale et/ou QCM.
- Prêt d'un ordinateur AMU non équipé de logiciels adaptés pour l'épreuve rédactionnelle.
- Prêt d'un ordinateur AMU équipé de logiciels adaptés pour l'épreuve rédactionnelle.
- Agrandissement A3 des sujets d'examen.
- Autorisation d'utiliser une trousse médicale.
- Autorisation de sortir de la salle dans la limite du tiers temps.
- Autorisation de se restaurer et de s'hydrater.
- Mise à disposition de matériel spécifique : (exemple : lampe, chaise).
- Autorisation port de matériel spécifique : (exemple : bouchons d'oreilles).
- Salle particulière.
- Placement spécifique dans la salle : côté couloir ou fenêtre / 1^{er} ou dernier rang / proche de la sortie.

Document approuvé par la CFVU du 6 juillet 2023

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences en licence : document de cadrage (à compter de l'année universitaire 2023/2024)

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des formations de licence de l'Université d'Aix-Marseille s'organisent selon trois niveaux :

- niveau 1 : le présent cadrage de l'établissement,
- niveau 2 : les prescriptions communes à l'ensemble des licences d'une même composante,
- niveau 3 : les dispositions propres à une formation : maquettes d'enseignement et M3C spécifiques aux unités d'enseignement (UE).

Les règles de niveau 2 et 3 des composantes doivent respecter strictement les règles de niveau 1 de l'établissement.

L'organisation et le déroulement des examens se conforment par ailleurs à la Charte des examens d'AMU.

L'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle (comme ChatGPT ou autre) lors de la production de travaux personnels ou de groupe de toute nature, susceptible de faire l'objet d'une évaluation, est considérée comme une fraude passible de poursuites disciplinaires, à moins qu'elle ne soit expressément autorisée. Dans ce cas, elle devra être explicitement mentionnée, comme n'importe quel emprunt ou citation d'une source externe.

1. Architecture et principes généraux d'organisation de la licence

1.A) Architecture

Chaque licence est organisée en semestres, eux-mêmes décomposés en blocs de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement (UE). A chaque UE est affecté un nombre défini de crédits (ECTS). Un semestre correspond à un total de 30 crédits minimum, répartis sur l'ensemble des UE qui le constituent. Une année universitaire se compose de deux semestres qui correspondent à 60 ECTS pour un rythme « régulier ». Dans le cas des doubles licences ou des parcours intensifs ou des licences avec « accès santé », l'année peut proposer un nombre de crédits surnuméraires.

Un semestre peut être constitué d'un seul ou plusieurs blocs de connaissances et de compétences.

La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits.

1.B) Inscriptions administrative et pédagogique

L'**inscription administrative annuelle** permet à l'étudiant de s'acquitter de ses droits de scolarité : elle n'a lieu qu'une fois au début de l'année universitaire et couvre donc les deux semestres.

Le nombre d'inscriptions annuelles consécutives est limité à cinq et le triplement n'est pas autorisé.

Toute inscription annuelle supplémentaire éventuelle sera précédée d'un entretien d'orientation avec le responsable de la formation visée ou son représentant.

Les étudiants ayant interrompu leurs études supérieures depuis trois ans au moins bénéficient à nouveau du droit aux inscriptions administratives annuelles.

L'inscription administrative doit impérativement être complétée par une **inscription pédagogique semestrielle** : pour chaque semestre, l'étudiant se prononce sur le choix des UE dont il va suivre les enseignements, notamment dans les cas où la formation dispensée propose des éléments optionnels. Cette inscription pédagogique conditionne l'inscription aux examens.

1.C) Principes de validation des enseignements crédités

1.C)a Principes de validation des enseignements crédités

Les unités d'enseignement peuvent être acquises selon deux modalités :

- par CAPITALISATION : lorsque l'UE est validée selon les critères définis ci-après pour chaque diplôme, les crédits associés sont définitivement obtenus ;
- par COMPENSATION : lorsque la note obtenue à l'UE ne permet pas la capitalisation, l'UE peut toutefois être compensée. Cette compensation s'effectue au sein des UE définies par l'établissement. Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisés notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les M3C. L'UE déficiente est alors déclarée acquise par compensation.
- Pour une validation des acquis de l'expérience partielle (VAE partielle), les UE ne peuvent être acquises que par capitalisation.

Les éléments pédagogiques affectés d'une validation d'acquis sans note ou d'une dispense d'examen ne sont pas pris en compte dans les calculs de moyennes numériques. Celles-ci sont établies sur la base des moyennes des UE pondérées selon les crédits afférents.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences propres à chaque formation sont exposées en détail dans le niveau 3 et publiées sur les sites web des composantes : il appartient à chaque étudiant d'en prendre connaissance et de s'y reporter précisément.

Les semestres sont construits pédagogiquement de manière à donner à l'étudiant la possibilité d'élaborer progressivement son projet de formation.

1.C)b) Détermination de la mention obtenue au diplôme

Elle se fait sur la base de la moyenne générale (MG) des années composant le diplôme selon les paliers suivants :

- * $10 \leq MG < 12/20$: mention Passable,
- * $12 \leq MG < 14/20$: mention Assez Bien,
- * $14 \leq MG < 16/20$: mention Bien,
- * $16 \leq MG < 18/20$: mention Très Bien,
- * $18 \leq MG \leq 20/20$: mention Très Bien avec félicitations du jury.

Pour les étudiants n'ayant pas effectué l'intégralité de leur diplôme à l'université d'Aix-Marseille, le calcul de la mention obéira aux modalités précisées ci-dessus, mais sur la seule base de la moyenne des semestres validés au sein de cette université.

Pour un diplôme obtenu par validation des acquis de l'expérience totale (VAE totale), aucune mention n'est attribuée.

2. Evaluation et validation de la licence

2.A) Organisation et règles du contrôle des connaissances et des compétences

2.A)a) Organisation du contrôle des connaissances et des compétences

Les enseignements semestriels donnent lieu à une évaluation des acquis dont les modalités d'organisation relèvent du seul choix de la composante dans le respect de la réglementation. Dans cette perspective, trois types d'organisation du contrôle des connaissances et des compétences sont possibles au sein d'une UE :

- évaluation au seul moyen d'un contrôle terminal (CT) ;
- évaluation à l'issue d'une combinaison entre contrôle terminal et contrôle continu selon des pondérations fixées par la composante (CCP) ;
- évaluation au moyen d'un contrôle continu intégral (CCI).

Lorsque le CCI est instauré pour une UE, celui-ci se compose d'au moins trois épreuves réparties dans le semestre. Aucune des épreuves organisées dans le cadre du CCI ne peut représenter plus de 50 % de la note finale de l'UE.

2.A)b) Organisation des évaluations propres à chaque formation (niveau 3)

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance. Cette seconde chance peut revêtir la forme :

- d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale ;
- d'une évaluation continue intégrale (CCI). Cette seconde chance est alors comprise dans les modalités de mise en œuvre de cette évaluation.

1°/ Dans le cas d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale quelles que soient les modalités de cette dernière (CT, CCI ou CCP) :

- Les UE devant être réévaluées en seconde chance seront celles qui n'auront été acquises ni par capitalisation ni par compensation à l'issue de la session initiale d'évaluation.
- Toutefois, la composante peut décider de mettre en œuvre une organisation globalisée de l'évaluation au sein de regroupements cohérents d'UE. Dans cette hypothèse, la seconde chance pourra concerner des UE déjà validées si elles figurent au sein d'un regroupement d'UE non validé. La note de la seconde chance remplacera alors la note de l'évaluation initiale pour :
 - les UE qui n'avaient été acquises ni par capitalisation ni par compensation ;
 - les UE acquises par capitalisation ou par compensation seulement lorsqu'elle sera supérieure à la note obtenue à l'évaluation initiale.

Pour les travaux pratiques ainsi que pour les UE et éléments constitutifs d'UE ayant fait l'objet d'un contrôle continu partiel durant le semestre, l'opportunité de conserver ou non les notes de contrôle continu de l'évaluation initiale pour l'évaluation supplémentaire est laissée à l'appréciation de la composante.

2°/ Dans le cas d'une évaluation continue intégrale (CCI) :

Trois épreuves minimum sont organisées par UE à chaque semestre. La seconde chance est alors définie, dans les conditions fixées par le niveau 3 des M3C selon l'une des modalités suivantes :

- la dernière épreuve du CCI représente la seconde chance. Elle prend en compte la meilleure note obtenue entre d'une part la moyenne des notes à toutes les épreuves et d'autre part la moyenne des notes obtenues à toutes les épreuves exceptées la dernière ;
- la dernière épreuve porte sur l'ensemble de l'enseignement qui fait l'objet de cette évaluation continue intégrale. La seconde chance prend en compte la meilleure note obtenue entre d'une part la moyenne des notes à toutes les épreuves et d'autre part la note de la dernière épreuve ;
- la mise en œuvre d'une évaluation supplémentaire après la publication des résultats de l'évaluation initiale (cf. 1°/).

2.A)c) Obligation d'assiduité

Les étudiants inscrits dans une licence sont soumis à une obligation d'assiduité concernant la présence à toutes les activités pédagogiques (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, enseignements à distance, enseignements mobilisant les outils numériques, séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle, projets individuels ou collectifs et examens) faisant partie du cursus. Toute dérogation éventuelle à cette règle sera exercée dans des conditions fixées par la composante.

Les étudiants préparant le diplôme national de licence doivent en outre respecter les engagements auxquels ils ont souscrit dans le cadre du contrat pédagogique pour la réussite étudiante.

Tout étudiant est tenu de se présenter à toutes les évaluations auxquelles il est convoqué. Dans le cas contraire, il sera automatiquement déclaré « défaillant », sans application des règles de compensation précisées dans le paragraphe 2.B).

2.B) Critères de validation des connaissances et des compétences appliqués dans l'établissement

2.B)a) Validation de l'UE et du regroupement cohérent d'UE

Une UE est acquise par capitalisation dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20.

Lorsque l'UE n'est pas acquise par capitalisation, elle peut être acquise par compensation. Cette compensation s'effectue au sein des UE définies par l'établissement. Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisés en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les M3C. Lorsque la note à l'UE est inférieure à 10/20 mais que l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent d'UE organisé notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les M3C, l'UE est alors validée par compensation.

Un regroupement cohérent d'UE est acquis par capitalisation dès lors que la moyenne des UE qui le composent est supérieure ou égale à 10/20.

Si l'UE comporte des éléments constitutifs (ECUE), la note à l'UE est obtenue par calcul de la moyenne pondérée des éléments qui la composent. Dans ce cas, les coefficients respectifs des éléments constitutifs de l'UE sont précisés dans les dispositions particulières propres à la formation (niveau 3 des M3C). Ces éléments constitutifs sont également considérés comme définitivement validés, quelle que soit la note attribuée à chacun d'eux dès lors que l'UE est capitalisée ou compensée.

Les éléments constitutifs ne sont pas capitalisables ; la note supérieure ou égale à dix sur vingt pour un élément constitutif au sein d'une UE non capitalisée ou non compensée peut néanmoins être conservée pour les différentes évaluations d'une même année universitaire, dans des conditions fixées par la composante.

Toute UE obtenue, par capitalisation ou par compensation, l'est définitivement, sans possibilité de renonciation, sous réserve des dispositions du 2.A)b)1°.

2.B)b) Validation du semestre et de l'année

Que le semestre soit organisé en un ou plusieurs blocs de connaissances et de compétences, la note du semestre est obtenue par calcul de la moyenne pondérée des UE qui le composent, à laquelle s'ajoutent d'éventuels points de bonification (cf. paragraphe 4.).

Les crédits attribués à chaque UE sont utilisés comme coefficients pour le calcul des moyennes générales au semestre, à l'année et au diplôme. Les blocs de connaissances et de compétences se compensent entre eux (sauf modalités dérogatoires prévues au 2.D)).

Le semestre est validé dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20 : il est alors capitalisé.

Si la note au semestre est inférieure à 10/20, celui-ci peut être compensé par l'autre semestre du même parcours de formation, comme suit :

- les semestres 1 et 2 se compensent ;
- les semestres 3 et 4 se compensent ;
- les semestres 5 et 6 se compensent.

Les semestres relevant de niveaux différents ne peuvent se compenser entre eux à l'intérieur de la licence.

Qu'il soit validé par capitalisation ou par compensation, un semestre acquis confère dans tous les cas à l'étudiant l'ensemble des crédits correspondants.

L'année est validée dès lors que la moyenne des deux semestres qui la composent est supérieure ou égale à 10/20 (que les deux semestres soient capitalisés, ou que l'un d'entre eux soit compensé). Seul un semestre précédemment capitalisé participe à la compensation, qui intervient à l'issue soit du semestre impair soit du semestre pair.

Si deux semestres se compensent au sein d'une même année (au sens du point 2.B)b)), les crédits annuels sont considérés comme acquis.

2.B)c) Validation de la licence

La délivrance de la licence est subordonnée à la validation de chacune des années qui la composent et entraîne l'obtention de 180 crédits. Les différentes années de licence ne se compensent pas entre elles. Une validation du diplôme par compensation entre les niveaux annuels ne peut être prononcée que sur décision du jury.

S'agissant spécifiquement des compétences linguistiques, les modalités du contrôle permettent de vérifier la progression de l'étudiant entre l'entrée en licence et l'obtention du diplôme.

Une certification du niveau qu'il a obtenu, défini en référence au cadre européen, est délivrée à l'étudiant lors de l'obtention de sa licence.

Délivrance du DEUG :

Le Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG) peut être délivré sur demande expresse de l'étudiant, dès lors que celui-ci a validé les première et deuxième années (120 ECTS) du diplôme de licence.

2.B)d) Absence de note éliminatoire

Il n'existe aucune note éliminatoire au sein de la licence, qu'il s'agisse de la validation des éléments constitutifs d'UE, de l'UE, des blocs de connaissances et de compétences, du semestre, de l'année ou du diplôme.

2.C) Règles de progression

Pour accéder à l'année supérieure, un étudiant doit avoir validé l'année en cours (obtention des crédits de L1 nécessaire pour passer en L2, obtention des crédits de L2 nécessaire pour passer en L3). Dans le cas contraire, l'étudiant est déclaré ajourné.

Néanmoins, et sur décision du jury, les aménagements suivants sont possibles, notamment à l'issue de la première session :

- un étudiant ajourné ayant acquis au moins la moitié des crédits sur l'ensemble des crédits annuels peut être autorisé à présenter par anticipation certaines UE de l'année supérieure, dans une limite de 18 crédits. Il est alors déclaré ajourné redoublant (AJRE) ;
- un étudiant ajourné ayant acquis au moins 80% des crédits qui constituent l'année peut être autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure : il est alors déclaré ajourné autorisé à continuer (AJAC).

L'accès à la troisième année de la licence n'est possible, sur décision du jury, que si l'étudiant a entièrement validé la première année et 80 % des ECTS de deuxième année.

2.D) Modalités dérogatoires

2.D)a) Parcours d'accompagnement

Les parcours d'accompagnement conçus à l'attention des étudiants de L1 admis en « oui-si » ou assimilés, pourront déroger aux règles ci-dessus décrites. Ces adaptations seront précisées dans le niveau 2 ou le niveau 3 des modalités de contrôle des connaissances.

Le redoublement dans ces parcours d'accompagnement est soumis à la décision du jury dans des conditions fixées par la composante dans le niveau 2 des modalités de contrôle des connaissances.

2.D)b) Licence « accès santé » (L.AS)

Les modalités de contrôle des connaissances des licences « accès santé » et du parcours spécifique accès santé (PASS) sont décrites dans des documents de cadrage spécifiques.

2.D)c) Licence en rythme intensif (DREAM*U)

Pour les licences en rythme intensif dans le cadre de l'expérimentation DREAM*U, les UE sont réparties en deux blocs : les UE fondamentales et les autres. Les UE fondamentales sont définies pour chaque formation et sont consultables dans le niveau 3 des M3C. Les UE fondamentales se compensent entre elles et les autres UE se compensent aussi entre elles au sein d'un même bloc et d'un même semestre. Il n'y a pas de compensation entre les blocs.

Le semestre est validé sous la double condition suivante :

- obtention d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 sur l'ensemble des UE du semestre,
- obtention d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 sur les seules UE fondamentales du semestre.

Si le semestre n'est pas capitalisé, celui-ci peut être compensé par l'autre semestre de même niveau et du même parcours de formation, la compensation ne prenant en compte que les blocs de même nature.

Qu'il soit validé par capitalisation ou par compensation un semestre acquis confère l'intégralité des crédits prévus dans la maquette des enseignements.

Sur décision du jury, l'étudiant qui n'a pas validé les ECTS correspondant au rythme intensif mais qui a obtenu les ECTS correspondant au rythme régulier pourra être réorienté dans un parcours en rythme régulier.

L'année est validée dès lors que les deux semestres qui la composent sont acquis par capitalisation ou par compensation.

3. Prise en compte des absences

3.A) Absence à un examen terminal

Le statut « défaillant » est affecté à tout étudiant ayant enregistré une absence justifiée ou injustifiée à un examen terminal.

Le statut de défaillant entraîne le non calcul de la moyenne au semestre et donc l'invalidation du semestre et par conséquent de l'année.

Les étudiants absents lors d'une épreuve de contrôle terminal bénéficient d'un délai de **cinq jours ouvrés** (réduit à **2 jours ouvrés pour les étudiants en alternance**) pour justifier leur absence

auprès de la scolarité de leur composante de rattachement. Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.

3.B) Absence à une évaluation de contrôle continu

Les étudiants absents lors d'une épreuve de contrôle continu bénéficient d'un délai de **cinq jours ouvrés** (réduit à **2 jours ouvrés pour les étudiants en alternance**) pour justifier leur absence auprès de la scolarité de leur composante de rattachement. Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.

Dans le cadre d'un contrôle continu, il appartient à la composante d'apprécier dans quelle mesure une absence constatée à une/des épreuve(s) constitutive(s) de l'évaluation déterminera le statut de défaillant.

3.C) Etudiants en régime spécial d'études (RSE)

Les étudiants en RSE peuvent notamment prétendre à des examens adaptés (dispense de contrôle continu et inscription au contrôle terminal) et à des évaluations aménagées dans le cas d'un contrôle continu intégral selon les modalités fixées par la composante.

3.D) Session exceptionnelle

A l'issue de la dernière session d'examen, l'admission à composer lors d'une session exceptionnelle de substitution organisée par la composante peut être autorisée au bénéfice des étudiants défaillants qui en ont formulé la demande expresse, et dont l'absence a été justifiée.

Une commission *ad hoc* de composante est compétente pour statuer sur ces demandes. Elle apprécie le caractère exceptionnel et la gravité des circonstances de l'absence justifiée, en s'appuyant notamment sur les critères suivants :

- survenue de faits graves avérés ayant physiquement empêché l'étudiant de participer à l'épreuve tels qu'hospitalisation ;
- événement familial avéré et grave (tel que décès) ayant touché un membre de la famille ayant un lien direct avec l'étudiant (conjoint, enfant, père, mère, fratrie).

S'agissant des étudiants de licence 3, les épreuves de la session exceptionnelle du semestre impair pourront être organisées de manière anticipée avant la dernière session d'examen.

4. Bonification semestrielle

La pratique d'une ou de deux activités facultatives donnant lieu à un bonus semestriel est possible : ce choix sera exprimé par l'étudiant à l'occasion de son inscription pédagogique semestrielle.

La nature de ces activités relèvera de l'une des catégories suivantes : 1) sport, 2) engagement étudiant, 3) approfondissement des connaissances, 4) culture, 5) créativité et entrepreneuriat. Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d'activités est proposé par l'établissement, lequel s'impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d'autres activités relevant de ces cinq catégories en respectant les niveaux de gradation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des M3C de la composante (cf. Charte des bonus). Il appartient à l'étudiant de se renseigner auprès des services compétents de son UFR/département/école/institut.

La bonification ainsi obtenue se traduit par une majoration de la moyenne des UE du semestre, dans le respect d'un plafond fixé à 0.5 point d'augmentation, quel que soit le nombre d'activités effectivement suivies par l'étudiant.

Un bonus pris en compte lors de l'évaluation initiale sera utilisé pour toutes les évaluations d'une même année universitaire. En revanche, dans le cas où un étudiant ajourné doit repasser son semestre l'année suivante, il ne conservera pas le bénéfice des points de bonus obtenus.

Un bonus semestriel ne peut être pris en compte si l'activité bonifiée est identique au contenu d'un enseignement obligatoire ou optionnel présent dans le semestre.

5. Stages facultatifs

Par ailleurs, les étudiants ont la possibilité de faire des stages facultatifs, obligatoirement accompagnés d'une convention. Ces stages font l'objet d'une validation préalable par le responsable de formation et d'une évaluation non créditée sous la forme d'une UE supplémentaire.

ANNEXE

Référence des textes juridiques applicables

dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances et des compétences

- le code de l'éducation et notamment ses articles L 612-6; L 612-6-1 et L 613-1, D 612-32-1 à D 612-32-5 et D 612-33 à D 612-36-4,
- l'arrêté modifié du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,
- l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Titre II : Conditions particulières propres à la licence d'administration publique préparée à l'IEP (parcours Science politique).

1. Accession à la Licence

L'accession à la Licence d'Administration Publique Parcours-type Science politique (L3) est de droit pour les titulaires d'une L2 d'Administration Publique obtenue à l'Université d'Aix-Marseille. Elle est aussi accessible, après sélection sur dossier, aux autres étudiants détenteurs d'un niveau équivalent à 120 crédits ECTS validés.

2. Obligation d'assiduité

Les étudiants inscrits sont soumis à une obligation d'assiduité concernant l'ensemble des enseignements du cursus.

Les absences doivent être dûment justifiées dans un délai de 5 jours ouvrés auprès de la scolarité de la LAP (réduit à deux jours ouvrés pour les étudiants en alternance).

3. Constitution du Jury d'examen

Sur proposition du directeur de l'IEP, le Président d'AMU nomme le président et les membres du jury d'examen.

Le jury se prononce sur l'acquisition des UE ainsi que sur la validation de chaque semestre et sur la validation de la Licence.

Lors de la délibération, le jury peut accorder " des points de jury " dans la limite de 5% du total général maximal.

Règlement d'examen et MCC de la Licence d'administration publique, parcours Science politique

4. Validation des UE

L'année de L3 se décompose en deux semestres. Une session d'examens est prévue à chaque semestre. A chacun des semestres sont affectés 30 crédits ECTS, répartis par UE.

Une UE est acquise par capitalisation dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20. La note à l'UE est obtenue par calcul de la moyenne pondérée des éléments qui la composent. Les coefficients respectifs des éléments constitutifs de l'UE sont précisés dans le tableau figurant au niveau 3.

Les éléments constitutifs ne sont pas capitalisables ; la note supérieure ou égale à 10/20 pour un élément constitutif au sein d'une UE non capitalisée ou non compensée est conservée pour la seconde session.

Les UE se compensent entre elles au sein d'un même semestre. L'UE est alors validée par compensation.

5. Validation du semestre

Chacun des semestres de la LAP (30 crédits) est validé soit par l'obtention et la capitalisation de chacune des UE qui le composent soit par compensation entre les UE d'un même semestre.

La note du semestre est obtenue par calcul de la moyenne pondérée des UE qui le composent. Les crédits attribués à chaque UE sont utilisés comme coefficients pour le calcul des moyennes générales au semestre.

Le semestre est validé dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20 : il est alors capitalisé. Un semestre peut être validé par compensation si la note obtenue par calcul de la moyenne des deux semestres de l'année est supérieure ou égale à 10/20. Dans le cas contraire, l'étudiant passe une 2e session d'examen

6. Validation de la LAP

La validation de la Licence d'Administration Publique Science politique (L3) est subordonnée à l'obtention des 60 crédits ECTS requis. L'année est validée dès lors que la moyenne des deux semestres qui la composent est supérieure ou égale à 10/20. Les semestres se compensent.

La validation de l'année de la LAP (60 crédits) entraîne de droit l'obtention et la délivrance du diplôme de Licence (180 Crédits).

7. Les défaillances aux épreuves terminales

Le semestre n'est validé que lorsque le candidat a présenté et validé l'ensemble des épreuves terminales prévues.

Le statut « défaillant » est attribué à tout étudiant ayant enregistré une absence justifiée ou injustifiée à un examen.

Les étudiants absents lors d'une épreuve terminale bénéficient d'un délai de 5 jours ouvrés pour justifier leur absence auprès de la scolarité de la LAP (réduit à deux jours ouvrés pour les étudiants en alternance). Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.

A l'issue de la dernière session d'examen, l'admission à composer lors d'une session exceptionnelle de substitution peut être organisée et accordée aux étudiants défaillants qui en ont formulé la demande expresse et dont l'absence a été justifiée.

Une commission, composée du président du jury de la LAP et de deux de ses membres, statue sur le caractère exceptionnel et la gravité des circonstances de l'absence justifiée, en s'appuyant notamment sur les critères suivants :

- survenue de faits graves avérés ayant physiquement empêché l'étudiant de participer à l'épreuve tels qu'hospitalisation ;
- événement familial avéré et grave (tel que décès) ayant touché un membre de la famille ayant un lien direct avec l'étudiant (conjoint, enfant, père, mère, fratrie).

Dans le cadre des épreuves évaluées en contrôle continu, l'absence constatée à une/des épreuve(s) constitutive(s) de l'évaluation ne pourra donner lieu à l'application de la disposition des deux alinéas précédents.

8. Redoublement

En cas de défaillance, l'étudiant pourra bénéficier de deux inscriptions consécutives maximum en Licence 3. Toute inscription annuelle supplémentaire éventuelle ne pourra être accordée que sur dérogation du Président de l'Université d'Aix-Marseille.

La règle de l'alinéa précédent s'applique aux candidats qui n'auraient pas obtenus les notes ou moyennes nécessaires à la validation de la LAP.

En cas de redoublement, l'étudiant doit se réinscrire pour l'année concernée et valider les UE non validées au cours de l'année précédente.

9. Modalités d'évaluation

Chaque unité d'enseignement donne lieu à une évaluation.

L'évaluation pourra prendre la forme d'écrits et/ou d'oraux, d'un contrôle continu ou terminal.

Les modalités de contrôle des connaissances sont mises en œuvre dans les conditions fixées au niveau 3.

Titre III : Modalités de contrôle des connaissances des maquettes détaillées des enseignements (niveau 3 : UE)

La maquette détaillée des enseignements de la licence d'administration publique, parcours science politique et leur MCC sont consultables sur le site web de l'IEP à l'adresse suivante : <https://www.sciencespo-aix.fr/ecole/organisation/textes-juridiques/reglements/>

Liste des aménagements proposés par AMU pour les épreuves d'examen et concours des étudiants en situation de handicap (annexe à la Charte des examens)

En application du décret n° 2021-1480 du 12 novembre 2021 relatif à l'organisation des classes préparatoires aux grandes écoles et à la continuité des aménagements des épreuves des examens ou concours de l'enseignement supérieur pour les candidats en situation de handicap, les composantes doivent indiquer dans leur document de cadrage de modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) de niveau 2 (L/LP/M) et dans le règlement des études pour les autres diplômes, la liste des aménagements applicables lors de leurs examens et concours au regard de la liste de niveau 1 ci-dessous.

Lorsque tout ou partie des aménagements de la liste de niveau 1 n'est pas proposé par la composante dans ses M3C, l'étudiant doit en être informé. Si l'étudiant souhaite demander d'autres aménagements, il suit la procédure habituelle, en prenant rendez-vous avec un médecin du SIUMPPS.

Liste de niveau 1 :

-
- Temps majoré pour les épreuves écrites (1/3 temps).
- Temps majoré pour les épreuves orales (1/3 temps).
- Si préparation écrite des épreuves orales : temps majoré (1/3 temps).
- Secrétaire pour l'épreuve rédactionnelle ou orale et/ou QCM.
- Prêt d'un ordinateur AMU non équipé de logiciels adaptés pour l'épreuve rédactionnelle.
- Prêt d'un ordinateur AMU équipé de logiciels adaptés pour l'épreuve rédactionnelle.
- Agrandissement A3 des sujets d'examen.
- Autorisation d'utiliser une trousse médicale.
- Autorisation de sortir de la salle dans la limite du tiers temps.
- Autorisation de se restaurer et de s'hydrater.
- Mise à disposition de matériel spécifique : (exemple : lampe, chaise).
- Autorisation port de matériel spécifique : (exemple : bouchons d'oreilles).
- Salle particulière.
- Placement spécifique dans la salle : côté couloir ou fenêtre / 1^{er} ou dernier rang / proche de la sortie.

MASTER 1 en Session unique

Libellé apogée	Nature de l'enseignement (mettre une légende pour les étudiants filtrage des éléments à afficher)	Crédits	Modalité d'examen (mettre une légende)	Session / Chance	Formule d'examen	Code épreuve (si nécessaire)	Libellé de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Présentiel ou à distance	Coefficient d'épreuve	Note seuil
Master Mention Direction de projets et d'établissements culturels	FRM	120										
 Parcours type : Politique culturelle et mécénat	PT	120										
 M1 Politique culturelle et mécénat	AN	60										
Semestre 1 Politique culturelle et mécénat	SE	30										
UE 3 - Méthodologie et gestion de projets	UE	12										
Projet culturel tutoré	EC		pas d'évaluation									
Enjeux numériques de l'information	EC		CT	unique	standard		Podcast	multi-format		en présentiel	3	
Ecrire une chronique culturelle pour le web/radio	EC		CCP	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	3	
Anglais S1	EC		CCI	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	3	
Module informatique	EC		CCP	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	3	
Projet culturel	EC		CCP	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	3	
UE 1 - Histoire de l'art I	UE	9										
Art, politique et opinion publique	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3	
Histoire de l'art	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	6	
UE 2 - Politiques culturelles	UE	9										
Les politiques culturelles locales	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3	
Politiques culturelles à l'international. Diplomatie culturelle	EC		CCP	unique	standard		Oral	oral		en présentiel	3	
Politiques culturelles et patrimoniales	EC		CCP	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	3	
Semestre 2 Politique culturelle et mécénat	SE	30										
UE 5 - Institutions et droits culturels	UE	10										
Droit et fiscalité de la culture	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1	
Institutions publiques culturelles	EC		CCP	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	1	
Les réglementations culturelles	EC		CCP	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	1	
Droit et Open Access	EC		pas d'évaluation									
UE 7 - Méthodologie et gestion de projets	UE	8										
Médiation culturelle	EC		CCP	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	1	
Projet culturel tutoré	EC		pas d'évaluation									
Images, discours et représentations	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1	

Anglais S2	EC		CCI	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	1	
UE 4 - Gestion et économie de la culture	UE	6										
Gestion des institutions culturelles	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3	
Marketing appliqué aux biens culturels	EC		CCP	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	3	
UE 6 - Histoire des arts II	UE	6										
Cinéma	EC		CT	unique	standard		Rapport avec soutenance	multi-format		en présentiel	3	
Littérature	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3	
M2 Politique culturelle et mécénat	AN	60										
Semestre 3 Politique culturelle et mécénat	SE	30										
UE 1 - Mécénat	UE	10										
Mécénat	EC		CCP	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel		
Tutorat	EC		pas d'évaluatio									
UE 2 - Travailler dans la culture	UE	10										
Pratique de la réception des arts vivants	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1	
Institutions culturelles locales	EC		pas d'évaluatio									
Edition	EC		pas d'évaluatio									
Cinéma : produire un film / Les missions du CNC	EC		pas d'évaluatio									
Utilisation raisonnée du numérique	EC		CCP	unique	standard		Ecrit+Oral	multi-format		en présentiel	1	
Conception d'un projet culturel à l'international	EC		pas d'évaluatio									
UE 3 - Méthodologie	UE	10										
Projet tutoré	EC		pas d'évaluatio									
LV1	EC		CCI	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	1	
Culture des données, données de la culture	EC		pas d'évaluatio									
Comptabilité, gestion, fiscalité	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1	
Accompagnement à l'insertion professionnelle	EC		pas d'évaluatio	unique	standard					en présentiel	1	
Semestre 4 Politique culturelle et mécénat	SE	30										
UE 4 - Grandes tendances de la création contemporaine	UE	6										
Musiques et opéra contemporain	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1	
Musiques actuelles	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1	
Grandes tendances de l'art contemporain	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1	
Arts numériques	EC		pas d'évaluatio									
Danse	EC		pas d'évaluatio									
Marché de l'art, communication	EC		pas d'évaluatio									
Grandes tendances du théâtre contemporain	EC		CT				Ecrit	écrit				
UE 5 - Mise en place d'un projet de mécénat	UE	4	CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel		
Mémoire	UE	12	CT	unique	standard		Mémoire	écrit				
Stage de 4 à 6 mois	UE	8	CT	unique	standard		Oral	oral				



Master carrières publiques

MASTER 1 en Session unique

Libellé apogée	Nature de l'enseignement (mettre une légende pour les étudiants filtrage des éléments à afficher)	Crédits	Modalité d'examen (mettre une légende)	Session / Chance	Formule d'examen	Code épreuve (si nécessaire)	Libellé de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Présentiel ou à distance	Coefficient d'épreuve	Note seuil
Master Mention Droit public	FRM	120										
Parcours-type Carrières publiques	PT	120										
Master 1 Droit Public : Carrières publiques	AN	60										
Semestre 1 Carrières publiques	SE	30										
Politiques publiques	UE	3										
Les politiques publiques I	EC		CCI	unique	standard		Oral	oral		en présentiel	3	
Politiques économiques et financières	UE	6										
Finances publiques I	EC		CT	unique	standard		Écrit	écrit		en présentiel	3	
Politiques économiques I	EC		CT	unique	standard		Écrit	écrit		en présentiel	3	
L'administration et son droit	UE	9										
Droit administratif approfondi I	EC		CT	unique	standard		Écrit	écrit		en présentiel	3	
Les enjeux des collectivités territoriales	EC		CT	unique	standard		Écrit	écrit		en présentiel	3	
Libertés fondamentales	EC		CT	unique	standard		Écrit	écrit		en présentiel	3	
Pré-spécialisation	EC X(2;2)	6										
Droit civil	EC		CT	unique	standard		Oral	oral		en présentiel	3	
Droit de l'Union européenne	EC		CCI	unique	standard		Écrit + Oral	multi-format		en présentiel	3	
Droit de la fonction publique	EC		CCP	unique	standard		Écrit	écrit		en présentiel	3	
Éléments fondamentaux de droit pénal	EC		CT	unique	standard		Écrit	écrit		en présentiel	3	
Méthodologie	UE	6										
Anglais S1	EC		CCI	unique	standard		Écrit + oral	multi-format		en présentiel	3	
Questions de droit public	EC		CCP	unique	standard		Écrit	écrit		en présentiel	3	
Semestre 2 Carrières publiques	SE	30										
Méthodologie	UE	6										
Questions de droit public	EC		CCP	unique	standard		Écrit	écrit		en présentiel	3	
Anglais S2	EC		CCI	unique	standard		Écrit + oral	multi-format		en présentiel	3	
Politiques publiques	UE	3										
Les politiques publiques II	EC		CT	unique	standard		Rapport avec soutenance	multi-format		en présentiel	3	
Politiques économiques et financières	UE	6										
Politiques économiques II	EC		CT	unique	standard		Oral	oral		en présentiel	3	
Finances publiques II	EC		CT	unique	standard		Écrit	écrit		en présentiel	3	
L'administration et son droit	UE	9										
Contentieux administratif	EC		CT	unique	standard		Écrit	écrit		en présentiel	3	
Droit administratif approfondi II	EC		CT	unique	standard		Écrit	écrit		en présentiel	3	
Droit public économique	EC		CT	unique	standard		Écrit	écrit		en présentiel	3	
Pré-spécialisation	EC X(2;2)	6										
Droit civil	EC		CT	unique	standard		Oral	oral		en présentiel	3	
Éléments fondamentaux des questions sociales	EC		CT	unique	standard		Écrit	écrit		en présentiel	3	
Objectifs ENA	EC		CT	unique	standard		Écrit	écrit		en présentiel	3	
M2 Carrières publiques	AN	60										
Semestre 3 Carrières publiques	SE	30										
Grands problèmes du monde contemporain I	UE	6										
Le rôle des pouvoirs publics et les rapports à la société I	EC		CCP	unique	standard		Écrit	écrit		en présentiel		
Grands problèmes de droit public	UE	10					Écrits portant sur la globalité des ECUE	écrit		en présentiel		
Organisation politique de l'Etat et droit constitutionnel	EC		-	-								
Organisation administrative de l'Etat et droit administratif	EC		-	-								
Pré-spécialisation	EC X(1;1)	4										
Droit privé	EC		CCP	unique	standard		Écrit	écrit		en présentiel	2	
Economie	EC		CCP	unique	standard		Écrit	écrit		en présentiel	2	
Outils de communication internes et externes	UE	10										
Note de synthèse administrative et note sur dossier	EC		CCI	unique	standard		Écrit	écrit		en présentiel	1	
Un cours à choisir parmi les langues vivantes	EC		CCI	unique	standard		Écrit + oral	multi-format		en présentiel	1	
Semestre 4 Carrières publiques	SE	30										
Grands problèmes du monde contemporain II	UE	6										
Le rôle des pouvoirs publics et les rapports à la société II	EC		CCP	unique	standard		Écrit	écrit		en présentiel		
Pré-spécialisation	UEC X(4;4)	12					3 ECUE évaluées sur 4	multi-format		en présentiel		
Questions internationales	EC										1	
Questions sociales	EC										1	
Droit commercial	EC										1	
Droit social	EC										1	
Questions européennes	EC										1	
Gestion des ressources humaines et management public	EC										1	
Finances publiques	EC										1	
Organisation juridictionnelle de la France	EC										1	
Santé publique et droit de la santé	EC										1	
Questions de sécurité publique	EC										1	
Questions de droit pénal	EC										1	
Professionnalisation	UE	9	CT	unique	standard		Oral	oral		en présentiel		
Exercices pratiques et mise en situation	EC											
Préparation à l'oral des concours	EC											
Rédaction de rapports	EC											
Stage	UE	3	CT	unique	standard		Écrit	rapport				



Mention de master Relations internationales

MASTER 1 en Session unique

Libellé apogée	Nature de l'enseignement (mettre une légende pour les étudiants filtrage des éléments à afficher)	Crédits	Modalité d'examen (mettre une légende)	Session / Chance	Formule d'examen	Codé épreuve (si nécessaire)	Libellé de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Présentiel ou à distance	Coefficient d'épreuve	Note seuil
Master Mention Relations internationales	FRM	120	-									
Parcours-type Expertise internationale	PT	120	-									
Option de Parcours-type Expertise en relations internationales ERI	OPPT	60	-									
M1 Relations internationales: Expertise internationale, Option Expertise en relations internationales ERI	AN	60	-									
Semestre 1 Master 1 Expertise en relations internationales	SE	30	-	unique	standard					en présentiel		
Gouvernance internationale	UE	8	-	unique	standard					en présentiel		
Gouvernance économique internationale	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	4	
Science politique de l'Union Européenne	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	4	
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel		
Macroéconomie de la globalisation	UE	8	-	unique	standard					en présentiel		
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel		
Intégration économique européenne	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	4	
Macroéconomie financière internationale	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	4	
Mondialisation et territoires	UEC	6	-	unique	standard					en présentiel		
Compétition internationale des villes et des territoires	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	3	
Conflits et défis des relations internationales	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	3	
Dynamiques religieuses et mondialisation	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	3	
Médias et mondialisation	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	3	
Sécurité des systèmes d'information, cyberspace et cyberconflictualités	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	3	
Méthodologie	UE	8	-	unique	standard					en présentiel		
Anglais S1	EC		CCI	unique	standard	Ecrit + oral		multi-format		en présentiel	2	
Méthodologie de la recherche et de l'expertise internationale	EC		CCP	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	3	
Méthodologie statistique appliquée et big data	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	3	
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel		
Semestre 2 Expertise en relations internationales	SE	30	-	unique	standard					en présentiel		
Mondialisations	UE	8	-	unique	standard					en présentiel		
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel		
Souveraineté et relations internationales	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	4	
Histoire des mondialisations contemporaines	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	4	
Politiques internationales appliquées	UEC x(2;2)	6	-	unique	standard					en présentiel		
Development Economics	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	3	
Politique étrangère de la France	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	3	
Economie et politiques de l'environnement	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	3	
Méthodologie	UE	8	-	unique	standard					en présentiel		
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel		
Techniques d'enquête	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	3	
Logiciels de traitements des données	EC		CCP	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	3	
Anglais S2	EC		CCI	unique	standard	Ecrit + oral		multi-format		en présentiel	2	
Aires régionales	UE	8	-	unique	standard					en présentiel		
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel		
Deux cours à choisir parmi	EC X(2;2)		-	unique	standard					en présentiel		
Sociétés et régimes des mondes arabes et musulmans	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	4	
Sociétés et régimes politiques en Europe du Sud	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	4	
Colonisation et sociétés coloniales	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	4	
M2 Expertise en relations internationales ERI	AN	60	-	unique	standard					en présentiel		
Semestre 3 Expertise en relations internationales	SE	30	-	unique	standard					en présentiel		
Globalisation	UE	8	-	unique	standard					en présentiel		
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel		
Globalisation des marchés	EC		CT	unique	standard	Oral		oral		en présentiel	4	
Analyse du risque pays	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	4	
Stratégies d'acteurs à l'échelle internationale	UE	8	-	unique	standard					en présentiel		
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel		
Stratégies des ONG	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	3	
Political and Economic Strategies of Nation-States	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	2	
Lobbying appliqué	EC		CT	unique	standard	Oral		oral		en présentiel	3	
Relations internationales contemporaines	UE	6	-	unique	standard					en présentiel		
Sociologie des violences internationales	EC		CT	unique	standard	Ecrit et oral		multi-format		en présentiel	3	
Théories des relations internationales	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	3	
Méthodologie	UE	8	-	unique	standard					en présentiel		
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel		
Evaluation des projets de développement	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	4	
English : Global Vision I	EC		CCI	unique	standard	Ecrit + oral		multi-format		en présentiel	4	
Semestre 4 Expertise en relations internationales	SE	30	-	unique	standard					en présentiel		
Droit des relations internationales	UE	6	-	unique	standard					en présentiel		
Théorie, acteurs et pratiques des relations internationales	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	3	
Droits de l'homme et relations internationales des pays émergents	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	3	
Action diplomatique	UE	6	-	unique	standard					en présentiel		
Gestion des crises internationales	EC		CCP	unique	standard	Ecrit + oral		multi-format		en présentiel	3	
Politique internationale de l'Union Européenne	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	3	
Méthodologie de l'expertise en relations internationales	UE	8	-	unique	standard					en présentiel		
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel		
Méthodes de l'expertise diplomatique	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	3	
Etudes de cas et méthodes de l'expertise internationale	EC		CT	unique	standard	Ecrit		écrit		en présentiel	2	

English : Global Vision II	EC		CCI	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	3	
Stage	UE	10	CT	unique	standard		Ecrit	rapport		en présentiel		
Option de Parcours-type Expertise en affaires internationales EAI	OPPT	120		unique	standard					en présentiel		
M1 Expertise en affaires internationales EAI	AN	60		unique	standard					en présentiel		
Semestre 1 Expertise en affaires internationales	SE	30		unique	standard					en présentiel		
Management	UEC X(2,2)	6		unique	standard					en présentiel		
Droit des affaires	EC		CT	unique	standard		Oral	oral		en présentiel	3	
Analyse comptable et financière	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3	
Management stratégique de l'entreprise	EC		CCP	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	3	
Théorie de la firme	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3	
Gouvernance internationale	UE	8		unique	standard					en présentiel		
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel		
Gouvernance économique internationale	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4	
Science politique de l'Union Européenne	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4	
Macroeconomie de la globalisation	UE	8		unique	standard					en présentiel		
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel		
Intégration économique européenne	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4	
Macroeconomie financière internationale	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4	
Méthodologie	UE	8		unique	standard					en présentiel		
Anglais S1	EC		CCI	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	2	
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel		
Méthodologie de la recherche et de l'expertise internationale	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3	
Méthodologie statistique appliquée et big data	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3	
Semestre 2 Expertise en affaires internationales	SE	30		unique	standard					en présentiel		
Marchés internationaux	UEC	6		unique	standard					en présentiel		
Finance d'entreprise	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3	
European Business Law and Strategies of the Firm	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3	
Marchés financiers internationaux	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3	
Economie et politiques de l'environnement	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3	
Méthodologie	UE	8		unique	standard					en présentiel		
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel		
Techniques d'enquête	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3	
Anglais S2	EC		CCI	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	2	
Business Game : POLYTECH	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3	
Mondialisations	UE	8		unique	standard					en présentiel		
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel		
Souveraineté et relations internationales	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4	
Histoire des mondialisations contemporaines	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4	
Management international	UE	8		unique	standard					en présentiel		
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel		
Deux cours à choisir parmi	EC X(2,2)			unique	standard					en présentiel		
Droit international des affaires	EC		CT	unique	standard		Oral	oral		en présentiel	4	
Fondamentaux du marketing	EC		CCP	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	4	
Mesure des performances et pilotage des organisations	EC		CCP	unique	standard		Oral	oral		en présentiel	4	
Lobbying	EC		CT	unique	standard					en présentiel	4	
M2 Expertise en affaires internationales en alternance EAI	AN	60		unique	standard					en présentiel		
Semestre 3 Master 2 Expertise en affaires internationales	SE	30		unique	standard					en présentiel		
Management international	UEC	6		unique	standard					en présentiel		
Reporting et évaluation des firmes	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3	
Marketing international	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3	
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel		
Lobbying appliqué	EC		CCP	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	3	
Globalisation	UE	8		unique	standard					en présentiel		
Globalisation des marchés	EC		CT	unique	standard		Oral	oral		en présentiel	4	
Analyse du risque pays	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4	
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel		
Projets internationaux	UE	8		unique	standard					en présentiel		
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel		
Evaluation des projets de développement			CT	unique	standard		Ecrit et oral	multi-format		en présentiel	4	
Montage de projets internationaux	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4	
Méthodologie	UE	8		unique	standard					en présentiel		
Méthodes de l'audit	EC		CCP	unique	standard		Ecrit + Oral	multi-format		en présentiel	2	
English : We mean Business I	EC		CCP	unique	standard		Ecrit + Oral	multi-format		en présentiel	4	
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel		
Projet entrepreneurial	EC		CCP	unique	standard		Projet + oral	multi-format		en présentiel	2	
Semestre 4 Expertise en affaires internationales	SE	30		unique	standard					en présentiel		
Stratégies internationales	UE	6		unique	standard					en présentiel		
Economie géographique	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3	
Globalization Strategies of firms	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3	
Affaires internationales	UE	10		unique	standard					en présentiel		
Business Game in International Environment : SERVISM	UE	6	CCP	unique	standard		Jeu de simulation + oral	multi-format		en présentiel	3	
Gestion des risques et financements internationaux	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3	
Methodologie de l'expertise internationale	UE	8		unique	standard					en présentiel		
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel		
Econométrie et analyse des données	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3	
Business Plan	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	2	
English : We mean Business II	EC		CCP	unique	standard		Ecrit + Oral	multi-format		en présentiel	3	
Professionalisation	UE	2		unique	standard					en présentiel		
Séminaires de professionnalisation et études de cas	EC		CT	unique	standard		Oral			en présentiel		

Ateliers de développement personnel	EC		CT	unique	standard		Oral	oral		en présentiel	
Mémoire professionnel	UE	8	CT	unique	standard		Mémoire	écrit		en présentiel	
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel	
Méthodologie de la recherche et mémoire professionnel	EC		CT	unique	standard		Mémoire	écrit		en présentiel	
Master 2 Relations internationales: Expertise internationale, Option Expertise en affaires internationales EAI	AN	60		unique	standard					en présentiel	
Semestre 3 Master 2 Expertise en affaires internationales	SE	30		unique	standard					en présentiel	
Globalisation	UE	8		unique	standard					en présentiel	
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel	
Globalisation des marchés	EC		CT	unique	standard		Oral	oral		en présentiel	4
Analyse du risque pays	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4
Management international	UEC	6		unique	standard					en présentiel	
Reporting et évaluation des firmes	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3
Marketing international	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel	
Lobbying appliqué	EC		CT	unique	standard		Oral	oral		en présentiel	3
Projets internationaux	UE	8		unique	standard					en présentiel	
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel	
Deux cours à choisir parmi	EC X(2,2)			unique	standard					en présentiel	
Evaluation des projets de développement	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4
Stratégies et modèles de développement	EC		CCP	unique	standard		Ecrit + Oral	multi-format		en présentiel	4
Montage de projets internationaux	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4
Gestion de projets informatiques	EC		CCP	unique	standard		Ecrit + Oral	multi-format		en présentiel	4
Methodologie	UE	8		unique	standard					en présentiel	
Méthodes de l'audit	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3
English : We mean Business I	EC		CCI	unique	standard		Ecrit + oral	écrit		en présentiel	2
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel	
Un cours à choisir parmi	EC X(1,1)			unique	standard					en présentiel	
Modélisation	EC		CCP	unique	standard		Ecrit+Oral	multi-format		en présentiel	3
Projet entrepreneurial	EC		CCP	unique	standard		Projet + oral	multi-format		en présentiel	3
Semestre 4 Master 2 Expertise en affaires internationales	SE	30		unique	standard					en présentiel	
Stratégies internationales	UE	6		unique	standard					en présentiel	
Economie géographique	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3
Globalization Strategies of firms	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3
Stage ou memoire de recherche	UE	10		unique	standard					en présentiel	
Affaires internationales	UE	6		unique	standard					en présentiel	
Gestion des risques et financements internationaux	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3
Un cours à choisir parmi	EC X(1,1)			unique	standard					en présentiel	
Intégration financière internationale	EC		CT	unique	standard		Oral	oral		en présentiel	3
Business Game in International Environment : SERVISIM	EC		CCP	unique	standard		Jeu de simulation + oral	multi-format		en présentiel	3
Méthodologie de l'expertise internationale	UE	8		unique	standard					en présentiel	
Econométrie et analyse des données	EC		CCP	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	3
English : We mean Business II	EC		CCI	unique	standard		Ecrit + oral	écrit		en présentiel	2
Un cours à choisir parmi	EC X(1,1)			unique	standard					en présentiel	
Business Plan	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3
Analyse de la conjoncture et techniques de prévision	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3
				unique	standard					en présentiel	
Master Mention Relations internationales	FRM	120		unique	standard					en présentiel	
Parcours-type Géostratégie, défense et sécurité internationale	PT	120		unique	standard					en présentiel	
Master 1 Relations internationales : Géostratégie, défense et sécurité internationale	AN	60		unique	standard					en présentiel	
S1 M1 Geostrategie, defense&securite internationale	SE	30		unique	standard					en présentiel	
Gouvernance internationale	UE	8		unique	standard					en présentiel	
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel	
Gouvernance économique internationale	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4
Science politique de l'Union Européenne	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4
Methodologie	UE	6		unique	standard					en présentiel	
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel	
Methodologie de la recherche en histoire			CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3
Anglais	EC		CCI	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	3
Acteurs des RI et sociétés contemporaines	UE	8		unique	standard					en présentiel	
Conflits et défis des relations internationales	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1
Un cours à choisir parmi	EC X(1,1)			unique	standard					en présentiel	
Anthropologie des conflits récents	EC		CT	unique	standard					en présentiel	1
Dynamiques religieuses et mondialisation	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1
Gouverner l'Islam en Méditerranée	EC		CT	unique	standard		Oral	oral		en présentiel	1
Mondialisations et territorialisations	UE	8		unique	standard					en présentiel	
Sécurité des systèmes d'information, cyberspace	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1
Deux cours à choisir parmi	EC X(2,2)			unique	standard					en présentiel	
Intégration économique européenne	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1
Représentations culturelles des conflits	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1
Cadre normatif des relations internationales	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1
Compétition internationale des villes et des territoires	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1
Médias et mondialisation	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1
S2 M1 Geostrategie, defense & securite internationale	SE	30		unique	standard					en présentiel	
Mondialisations	UE	8		unique	standard					en présentiel	
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel	
Souveraineté et relations internationales	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4
Histoire des mondialisations contemporaines	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4
Methodologie	UE	6		unique	standard					en présentiel	
Tutorat	EC		pas d'évaluation n.cc	unique	standard					en présentiel	

Mise en situation professionnelle	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3	
Anglais S2	EC		CCI	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	3	
Diplomatie française & gouvernance du monde contemporain	UE	8		unique	standard					en présentiel		
Tutorat	EC			unique	standard					en présentiel		
La France et les conflits en Afrique depuis 1960	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1	
Un cours à choisir parmi	EC X(1,1)			unique	standard					en présentiel		
Politique étrangère de la France	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1	
Guerres et conflits au Xxe siècle	EC		CT	unique	standard					en présentiel	1	
La lutte anti-corruption de l'UE	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1	
Pouvoirs et sociétés	UE	8		unique	standard					en présentiel		
Colonisation et sociétés coloniales	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1	
Deux cours à choisir parmi	EC X(2,2)			unique	standard					en présentiel		
Droit humanitaire et conflits armés	EC		CT	unique	standard		Oral	oral		en présentiel	1	
Comparative politics	EC			unique	standard		Suspendu			en présentiel		
Sociétés et régimes des mondes arabes et musulmans	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1	
Sociétés et régimes politiques en Europe du Sud	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1	
Master 2 Relations internationales : Géostratégie, défense et sécurité internationale	AN	60		unique	standard					en présentiel		
Semestre 3 Géostratégie, défense et sécurité internationale	SE	30		unique	standard					en présentiel		
Politiques de puissance	UE	8		unique	standard					en présentiel		
Géostratégie de la Méditerranée XIXème-XXIème siècles	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4	
Cultures impériales	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4	
Pensée stratégique et dynamiques géopolitiques	UE	4		unique	standard					en présentiel		
Histoire de la pensée stratégique	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	2	
Un cours au choix parmi :	EC			unique	standard					en présentiel		
Géopolitique du Moyen-Orient	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel		
Géopolitique de l'Asie-Pacifique	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel		
Maintien de la paix et diplomatie internationale	UE	4		unique	standard					en présentiel		
L'ONU et les missions de maintien de la paix	EC		CT	unique	standard					en présentiel		
Un cours au choix parmi :	EC			unique	standard					en présentiel		
Histoire et fondements du droit international humanitaire	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	2	
Résolution de conflits : histoire et enjeux contemporains	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel		
UE 4 - Paix et sécurité dans le monde et en Europe	UE	6								en présentiel		
Histoire de la sécurité et de la coopération en Europe	EC		CCP	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel		
Politiques européennes de défense et sécurité	EC	4	CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel		
UE 5 - Sécurité et nouvelles conflictualités	UE			unique	standard					en présentiel		
Terrorisme international	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	2	
Un cours au choix parmi :	EC			unique	standard					en présentiel		
Histoire de la bio-sécurité	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel		
Défense et sécurité française face aux nouvelles menaces	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1	
UE 6 - Recherche stratégique	UE	4								en présentiel		
Méthodologie de la recherche	EC			unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel		
De la guerre : séminaire	EC		pas d'évaluation n_cc	unique	standard					en présentiel		
Semestre 4 Géostratégie, défense et sécurité internationale	SE	30		unique	standard					en présentiel		
UE 7 - Enjeux sécuritaires pour la France	UE	4		unique	standard					en présentiel		
Sécurité et action extérieure de la France	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1	
Un cours au choix parmi :	EC			unique	standard					en présentiel		
Armées et sociétés à l'époque contemporaine			CCP	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	2	
La sécurité en France	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	2	
UE 8 - Dynamiques politiques et économiques de la Défense	UE	4		unique	standard					en présentiel		
Les relations politico-militaires en France	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	2	
Géo-économie de la défense	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1	
UE 9 - Professionnalisation	UE	6		unique	standard					en présentiel		
Atelier professionnel	EC		pas d'évaluation n_cc	unique	standard					en présentiel		
Projet tutoré	EC		pas d'évaluation n_cc	unique	standard					en présentiel		
Anglais de la défense	EC		CCI	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel		
UE 11 - Mémoire	UE	10	CT	unique	standard		Mémoire	écrit		en présentiel		
UE 10 - Parcours individualisé	UE	6		unique	standard					en présentiel		
Professionnalisation Option Recherche, concours ou stage	EC			unique	standard					en présentiel		
Un cours à choisir parmi	EC X(1,1)			unique	standard					en présentiel		
Théorie, acteurs et pratiques des RI	EC		CT	unique	standard					en présentiel	1	
Droits de l'homme et RI des pays émergents	EC		CT	unique	standard					en présentiel	1	
Histoire de l'Euroméditerranée	EC		CT	unique	standard					en présentiel	1	
Master 2 Relations internationales : Géostratégie, défense et sécurité internationale en alternance	AN	60		unique	standard					en présentiel		
Semestre 3 Géostratégie, défense et sécurité internationale	SE	30		unique	standard					en présentiel		
Politiques de puissance	UE	8		unique	standard					en présentiel		
Géostratégie de la Méditerranée XIXème-XXIème siècles	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4	
Cultures impériales	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4	
Pensée stratégique et dynamiques géopolitiques	UE	4		unique	standard					en présentiel		
Histoire de la pensée stratégique	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	2	
Géopolitique	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel		
Maintien de la paix et diplomatie internationale	UE	4		unique	standard					en présentiel		
L'ONU et les missions de maintien de la paix	EC		CT	unique	standard					en présentiel		
Histoire et fondements du droit international humanitaire	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	2	
UE 4 - Paix et sécurité dans le monde et en Europe	UE	6								en présentiel		
Histoire de la sécurité et de la coopération en Europe	EC		CCP	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel		
Politiques européennes de défense et sécurité	EC	4	CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel		
UE 5 - Sécurité et nouvelles conflictualités	UE			unique	standard					en présentiel		
Terrorisme international	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	2	
Défense et sécurité française face aux nouvelles menaces	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1	

UE 6 - Recherche stratégique	UE	4								en présentiel		
Méthodologie de la recherche	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel		
De la guerre : séminaire	EC		pas d'évaluation n_cc	unique	standard					en présentiel		
Semestre 4 Géostratégie, défense et sécurité internationale	SE	30		unique	standard					en présentiel		
UE 7 - Enjeux sécuritaires pour la France	UE	4		unique	standard					en présentiel		
Sécurité et action extérieure de la France	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1	
La sécurité en France	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	2	
UE 8 - Dynamiques politiques et économiques de la Défense	UE	4		unique	standard					en présentiel		
Les relations politico-militaires en France	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	2	
Géo-économie de la défense	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1	
UE 9 - Professionnalisation	UE	6		unique	standard					en présentiel		
Atelier professionnel	EC		pas d'évaluation n_cc	unique	standard					en présentiel		
Projet tutoré	EC		pas d'évaluation n_cc	unique	standard					en présentiel		
Anglais de la défense	EC		CCI	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel		
UE 11 - Mémoire	UE	10	CT	unique	standard		Mémoire	écrit		en présentiel		
UE 10 - Module professionnel	UE	6		unique	standard					en présentiel		

Modalités de contrôle des connaissances (niveau 3) 2023-24

Master Mention Science politique

mutualisation d'enseignements entre mentions, celles-ci doivent opter pour la même

Session unique, et avec compensation entre les semestres

RESPONSABLE DE LA FORMATION : Philippe ALDRIN

Le MASTER 2 est en session unique. Il n'y a pas de compensation entre les semestres

Nature PACOME	Libellé PACOME	Crédits	Coefficient	Modalités de collecte	Modalité spécifique d'évaluation	Note seuil (UE et EC uniquement)	Formules d'examens spécifiques (le cas échéant)	Régime standard : définition des épreuves (session 1 ou unique)
ECUE	élément constitutif exemple	0	2	3 possibilités : 1 - Note seule 2 - Note + Résultat 3 - Résultat seul	Exemple 1 : tirage au sort de 2 ECUE évaluées sur 4 Exemple 2 : une seule épreuve pour toutes le ECUE "grand oral"...	Une note-seuil de 8/20 est obligatoire pour les UE de langue vivante étrangère pour les publics étudiants non spécialistes	EX: pas de CC pour les étudiants salariés...	Exemple : sess 1 : CC (1h), CT(2h)
FRM	Master Mention Science politique	120						
PT	Parcours : Dynamiques politiques et mutations des sociétés (Mondes arabes, Méditerranée, Europe)	120						
OPPT	Option de Parcours-type Expertise politique comparée (Monde arabe, Méditerranée, Europe)	120						
AN	M1 Dynamiques politiques et mutations des sociétés Tronc commun	60		Note et résultat				
SEM	(S2 M1 Dynamiques politiques et mutations des sociétés)			Note et résultat				
UE	(Enjeux et controverses politiques I)	9		Note et résultat				
ECUE	(Genese des controverses politiques contemporaines)		3	Note				CC (Ecrit)
ECUE	(Internationalisation de l'action publique et politique)		3	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(Gouvernance et religion)		3	Note				CT (Oral)
Tutorat								
UE	(Gouvernance des sociétés et mondialisation)	6						
ECUE	(Emotions, sociétés et politique)		3	Note				CT (Oral)
ECUE	(Etats et religions)		3	Note				CT (Oral)
Tutorat								
UE	(Cours de spécialisation a option)	9		Note et résultat				
ECUE	(Dynamiques religieuses et mondialisation)		3	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(Politiques urbaines et mondialisation)		3	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(Violences et sortie de violence a l'international)		3	Note				CT (Oral)
ECUE	(Filmer le politique)		3	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(Gouverner l'Islam en Mediterranee)		3	Note				CT (Oral)
UE	(Methodologies des sciences sociales et langues)	6		Note et résultat				
ECUE	(Anglais)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)
ECUE	(Comparatisme en sciences sociales)		2	Note				CCI
ECUE	(Methodologie de l'enquete en SHS I)		2	Note				CC (Ecrit)
SEM	(S2 M1 Dynamiques politiques et mutations des sociétés)	30		Note et résultat				
UE	(Action publique et gouvernement des sociétés)	6		Note et résultat				
ECUE	(Sociologie des organisations politiques et partisanes)		3	Note				CT (Oral)
ECUE	(Action publique appliquee)		3	Note				CC (Ecrit + Oral)
Tutorat								
UE	(Cours de spécialisation a option)	9		Note et résultat				
ECUE	(Societes et regimes des mondes arabes et musulmans)		3	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(Societes et regimes politiques en Europe du Sud)		3	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(Colonisation et sociétés coloniales)		3	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(L'Europe au prisme des religions et de la secularisation)		3	Note				CT (Ecrit)
UE	(Methodologies des sciences sociales et langues)	6		Note et résultat				
ECUE	(Anglais)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)
ECUE	(Approche ethnographique par les textes)		2	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(Methodologie de l'enquete en SHS II)		2	Note				CC (Ecrit)
UE	(Enjeux et controverses politiques II)	9		Note et résultat				
ECUE	(Controverses, medias et sociétés)		3	Note				CT (Rapport avec soutenance)
ECUE	(Espace public et action collective)		3	Note				CT (Ecrit)
Tutorat								
AN	M2 Expertise politique comparée (Monde arabe, Méditerranée, Europe)	60		Note et résultat				
SE	Semestre 3 Expertise politique comparée (Monde arabe, Méditerranée, Europe)	30		Note et résultat				
UE	(Seminaires fondamentaux communs au parcours)	12		Note et résultat				
ECUE	(Seminaire de preparation a l'enquete de terrain)		4	Note				CC (Oral + Ecrit)
ECUE	(Seminaire Se mobiliser au nom de Dieu)		4	Note				CC (Oral + Ecrit)
ECUE	(Séminaire Radicalités politiques et religieuses dans les sociétés contemporaines)		4	Note				CC (Oral)
UE	(Transitions et recompositions des systemes politiques)	8		Note et résultat				
ECUE	(La question sociale et le politique)		4	Note				CC (Oral + Ecrit)
ECUE	(Transitions politiques au Moyen-Orient et en Amérique latine)		4	Note				CC (Oral + Ecrit)
ECUE	(Environnement et politique : controverses, engagements et action publique, du local au global)		4	Note				CCP (Oral + Ecrit)
UE	(Langues vivantes)	4		Note et résultat		8		
ECUE	(LV1 Anglais S3)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)
ECUEC	(Une langue a choisir parmi)							
ECUE	(LV2 Arabe S3)		2	Note				CT (Oral)
ECUE	(LV2 Espagnol S3)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)
ECUE	(LV2 Italien S3)		2	Note				CC (Oral)
ECUE	(LV2 Allemand S3)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)
ECUE	(LV2 Autre langue S3)		2	Note				
UE	(UE 3 - Engagements, militantismes et trajectoires politiques)	6		Note et résultat				
ECUE	(Sociologie des groupes d'interet&des reseaux d'influence)		3	Note				CC (Ecrit + Oral)
ECUE	(Approche biographique en sciences sociales)		3	Note				CT (Oral)
SE	Semestre 4 Expertise politique comparée (Monde arabe, Méditerranée, Europe)	30		Note et résultat				
UE	(Seminaires Retour du terrain et analyse des donnees)	6		Note et résultat				
ECUE	(Seminaire Retour du terrain et atelier memoire)		4	Note				CC (Oral + Ecrit)
ECUE	(Seminaire Les sciences sociales au travail)		2	Note				CT
UE	(Actions publiques et analyse localisee du politique)	8		Note et résultat				
ECUE	(Questions locales&decentralisation politique(Med&mondearabe))		2	Note				CC (Oraux)
ECUE	(Logiques de l'action humanitaire entre le local et le transnational)		2	Note				CC (Oraux)
ECUE	(Espaces, territoires : gouvernement des mobilités)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)
UE	(Memoire)	12		Note et résultat				
UE	(Langues vivantes)	4		Note et résultat		8		
ECUE	(LV1 Anglais S4)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)
ECUEC	(Une langue a choisir parmi)							
ECUE	(LV2 Arabe S4)		2	Note				CT (Oral)
ECUE	(LV2 Espagnol S4)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)
ECUE	(LV2 Italien S4)		2	Note				CC (Oral)
ECUE	(LV2 Allemand S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)
ECUE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				
AN	M2 Religion, politique et société	60		Note et résultat				
SEM	Semestre 3 Master 2 Religion, politique et société	30		Note et résultat				
UE	(Sciences sociales et histoire des religions)	10		Note et résultat				
ECUE	(Sociologie des religions)		2	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(Histoire des monothéismes)		6	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(Mystiques et spiritualités comparées)		2	Note				CT (Ecrit)
UE	(Religion, droit et économie)	6		Note et résultat				
ECUE	(Droit et laïcité)		3	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(Economies du halal et de la finance islamique)		3	Note				CC (Oral +Ecrit)
UE	(Langues vivantes)	4		Note et résultat		8		
ECUE	(LV1 Anglais S3)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)
ECUEC	(Une langue a choisir parmi)							
ECUE	(LV2 Arabe S3)		2	Note				CT (Oral)
ECUE	(LV2 Espagnol S3)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)
ECUE	(LV2 Italien S3)		2	Note				CC (Oral)
ECUE	(LV2 Allemand S3)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)
ECUE	(LV2 Autre langue S3)		2	Note				
UE	(Seminaires fondamentaux et communs au parcours)	10		Note et résultat				
ECUE	(Seminaire de preparation a l'enquete de terrain)		1	Note				CC (Oral + Ecrit)
ECUE	(Seminaire Se mobiliser au nom de Dieu)		1	Note				CC (Oral + Ecrit)
ECUE	(Séminaire Radicalités politiques et religieuses dans les sociétés contemporaines)		1	Note				CC (Oral)
SEM	Semestre 4 Master 2 Religion, politique et société	30		Note et résultat				
UE	(Seminaires Retour du terrain et analyse des donnees)	6		Note et résultat				
ECUE	(Seminaire Retour du terrain et atelier memoire)		4	Note				CC (Oral + Ecrit)
ECUE	(Seminaire Les sciences sociales au travail)		2	Note				CT
UE	(Croyances et cultures dans les sociétés contemporaines)	6		Note et résultat				
ECUE	(Espaces, territoires : gouvernement des mobilités)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)
ECUE	(Nouveaux mouvements religieux et modes contemp. du croire)		2	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(Fait religieux et controverses sociales)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)

UE	(Contrastes religieux dans le monde euromediterraneen)	4		Note et résultat				
ECUE	(Anthropologie religieuse en Mediterranee)		1	Note				CC (Oral + Ecrit)
ECUE	(Histoire des religiosités extrême-orientales)		1	Note				CT (Ecrit)
UE	(Memoire)	10		Note et résultat				CT (Mémoire)
UE	(Langues vivantes)	4		Note et résultat		8		
ECUE	(LV1 Anglais S4)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)
ECUEC	(Une langue a choisir parmi)							
ECUE	(LV2 Arabe S4)		2	Note				CT (Oral)
ECUE	(LV2 Espagnol S4)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)
ECUE	(LV2 Italien S4)		2	Note				CC (Oral)
ECUE	(LV2 Allemand S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)
ECUE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				
PT	Parcours-type Politiques européennes et action transnationale	120						
OPPT	Option de Parcours-type EUROPE / Ingénierie de projets européens, lobbying et advocacy	120						
AN	M1 Politiques européennes et action transnationale Tronc commun	60		Note et résultat				
SE	Semestre 1 Politiques européennes et action transnationale	30		Note et résultat				
UE	(Enjeux et controverses politiques I)	9		Note et résultat				
ECUE	(Genese des controverses politiques contemporaines)		3	Note				CC (Ecrit)
ECUE	(Internationalisation de l'action publique et politique)		3	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(Gouvernance et religion)		3	Note				CT (Oral)
	Tutorat							
UE	(Les echelles politiques de la mondialisation)	9		Note et résultat				
	Tutorat							
ECUE	(Science politique de l'Union Europeenne)		3	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(Droit de l'Union europeenne)		3	Note				CC (Ecrit)
UE	(Langues et methodologie)	6		Note et résultat				
ECUE	(Anglais)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)
ECUE	(Methodologie de l'enquete en SHS)		2	Note				CC (Ecrit)
ECUE	(Seminaire de specialisation)		2	Note				CC
UE	(Gouvernement international des affaires publiques)	6		Note et résultat				
ECUE	ONG, lobbys, think tanks dans le processus de l'UE		3	Note				CCI (Ecrit+oral)
ECUE	(Politiques urbaines et mondialisation)		3	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(Conflits et défis des relations internationales)		3	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(Professionnels de la politique)		3	Note				CT (Ecrit)
ECUE	Gouverner l'Islam en Méditerranée		3	Note				CT (Oral)
ECUE	Filmer le politique		3	Note				CT (Ecrit)
SE	Semestre 2 Politiques européennes et action transnationale	30		Note et résultat				
UE	(Enjeux et controverses politiques II)	9		Note et résultat				
ECUE	(Controverses, medias et societes)		3	Note				CT (Rapport avec soutenance)
ECUE	(Espace public et action collective)		3	Note				CT (Ecrit)
	Tutorat							
UE	(Gouvernement des societes)	9		Note et résultat				
ECUE	(Action publique appliquee)		3	Note				CT (Oral)
	Tutorat							
ECUE	(L'agencification des politiques europeennes)		3	Note				CT (Ecrit)
UE	(Langues et methodologie)	6		Note et résultat				
ECUE	(Anglais)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)
ECUE	(Seminaire de specialisation)		2	Note				CC
ECUE	(Methodologie de l'enquete en SHS S2)		2	Note				CC (Ecrit)
UE	(Les echelles politiques de la mondialisation)	6		Note et résultat				
ECUE	(Cooperation decentralisee et diplomatie des territoires)		3	Note				CT (Ecrit)
	(Compétition internationale des villes et des territoires)		3	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(La lutte anti-corruption de l'UE)		3	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(Economie et politiques de l'environnement)		3	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(Histoire des mondialisations contemporaines)		3	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(Controverses environnementales)		3	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(Societes et regimes des mondes arabes et musulmans)		3	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(Societes et regimes politiques en Europe du Sud)		3	Note				CT (Ecrit)
AN	M2 EUROPE / Ingénierie de projets européens, lobbying et advocacy	60		Note et résultat				
SE	Semestre 3 EUROPE / Ingénierie de projets européens, lobbying et advocacy	30		Note et résultat				
UE	(Seminaires fondamentaux)	10		Note et résultat				CT (Ecrit) Etudiant salarié
ECUE	(Les mondes de l'expertise transnationale)		4	Note				CT (Ecrit)
ECUE	Contextes et techniques de la décision		3	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(Histoire de l'Euromediterranee)		3	Note				CT (Ecrit)
UE	(Les affaires europeennes au prisme de leurs acteurs)	6		Note et résultat				CT (Ecrit) Etudiant salarié
ECUE	(Lobbying europeen)		2	Note				CT (Ecrit)
ECUE	Professionnels et experts de l'information europeenne		2	Note				CT (Ecrit)
ECUE	Advocacy : ONG, société civile et mobilisations morales		2	Note				CC (Ecrit)
UE	(Conception et pilotage des politiques europeennes)	4		Note et résultat				CT (Ecrit) Etudiant salarié
ECUE	(La fabrique de l'Europe par les instruments)		1	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(La fabrique de l'Europe par le droit)		1	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(La fabrique de l'Europe par l'economie)		1	Note				CT (Ecrit)
UE	(Methodologies appliquees)	6		Note et résultat				CT (Ecrit) Etudiant salarié
ECUE	(Methodologies appliquees de l'analyse transnationale)			Résultat				non évalué
ECUE	(Ingenierie de projet - EUROPE)			Note				CC (Ecrit + Oral)
UE	(Langues vivantes)	4		Note et résultat		8		CT (Ecrit) Etudiant salarié
ECUE	(LV1 Anglais S3)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)
ECUEC	(Une langue a choisir parmi)							
ECUE	(LV2 Arabe S3)		2	Note				CT (Oral)
ECUE	(LV2 Espagnol S3)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)
ECUE	(LV2 Italien S3)		2	Note				CC (Oral)
ECUE	(LV2 Allemand S3)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)
ECUE	(LV2 Autre langue S3)		2	Note				
SE	Semestre 4 EUROPE / Ingénierie de projets européens, lobbying et advocacy	30		Note et résultat				
UE	(Seminaires fondamentaux communs aux 2 options)	6		Note et résultat				CT (Ecrit) Etudiant salarié
ECUE	(Politiques territoriales de l'UE : droit et instruments)		2	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(Pouvoir local compare)		2	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(Reseaux&courtiers des politiques publiques transnationales)		2	Note				CCI
UE	(Les affaires europeennes au prisme de leurs acteurs)	6		Note et résultat				CT (Ecrit) Etudiant salarié
ECUE	(La politique migratoire de l'UE)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)
ECUE	Droit et administration de l'UE		2	Note				CC (Oral + Ecrit)
ECUE	Séminaire professionnel Les métiers des affaires européennes		2	Note				CT (Ecrit)
UE	(Les politiques europeennes au concret)	6		Note et résultat				CT (Ecrit) Etudiant salarié
ECUE	(La politique de voisinage de l'UE)		1	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(La politique environnementale de l'UE)		1	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(Le gouvernement du social en Europe)		1	Note				CT (Ecrit)
UE	(Professionalisation)	8		Note et résultat				CT (Ecrit) Etudiant salarié
ECUE	Diagnostic, prospective et stratégie		2	Note				CT (Mise en situation)
ECUE	Stage		6	Note				CT (Rapport)
UE	(Langues vivantes)	4		Note et résultat		8		CT (Ecrit) Etudiant salarié
ECUE	(LV1 Anglais S4)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)
ECUEC	(Une langue a choisir parmi)							
ECUE	(LV2 Arabe S4)		2	Note				CT (Oral)
ECUE	(LV2 Espagnol S4)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)
ECUE	(LV2 Italien S4)		2	Note				CC (Oral)
ECUE	(LV2 Allemand S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)
ECUE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				
OPPT	Option de Parcours-type EUROMED / Ingénierie de projets euroméditerranéens et coopération décentralisée	120						
AN	M1 Politiques européennes et action transnationale Tronc commun	60		Note et résultat				
AN	M2 EUROMED / Ingénierie de projets euroméditerranéens et coopération décentralisée	60		Note et résultat				
SE	Semestre 3 EUROMED / Ingénierie de projets euroméditerranéens et coopération décentralisée	30		Note et résultat				
UE	(Seminaires fondamentaux)	10		Note et résultat				CT (Ecrit) Etudiant salarié
ECUE	(Les mondes de l'expertise transnationale)		4	Note				CT (Ecrit)
ECUE	Contextes et techniques de la décision		3	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(Histoire de l'Euromediterranee)		3	Note				CT (Ecrit)
UE	(Acteurs et pratiques de la cooperation en Mediterranee)	6		Note et résultat				CT (Ecrit) Etudiant salarié
ECUE	(Strategie internationale des villes mediterraneennes)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)
ECUE	(Territorialisation et metropolisation de l'action publique)		2	Note				CT (Ecrit)
ECUE	(Acteurs et ingenieries du developpement)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)
UE	(Societes et enjeux de l'espace euromediterraneen)	4		Note et résultat				CT (Ecrit) Etudiant salarié
ECUE	(Geopolitique et enjeux securitaires en Mediterranee)		2	Note				CT (Oral)
ECUE	(Economie de la Mediterranee)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)
UE	(Methodologies appliquees)	6		Note et résultat				CT (Ecrit) Etudiant salarié
ECUE	(Methodologies appliquees de l'analyse transnationale)			Résultat				non évalué
ECUE	(Ingenierie de projet - EUROMED)			Note				CC (Ecrit + Oral)
UE	(Langues vivantes)	4		Note et résultat		8		CT (Ecrit) Etudiant salarié
ECUE	(LV1 Anglais S3)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)
ECUEC	(Une langue a choisir parmi)							
ECUE	(LV2 Arabe S3)		2	Note				CT (Oral)
ECUE	(LV2 Espagnol S3)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)
ECUE	(LV2 Italien S3)		2	Note				CC (Oral)
ECUE	(LV2 Allemand S3)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)
ECUE	(LV2 Autre langue S3)		2	Note				
SE	Semestre 4 EUROMED / Ingénierie de projets euroméditerranéens et coopération décentralisée	30		Note et résultat				
UE	(Seminaires fondamentaux communs aux 2 options)	6		Note et résultat				CT (Ecrit) Etudiant salarié
ECUE	(Politiques territoriales de l'UE : droit et instruments)		2	Note				CT (Ecrit)

ECUE	(Pouvoir local compare)		2	Note					CT (Ecrit)
ECUE	(Reseaux&courtiers des politiques publiques transnationales)		2	Note					CCI
UE	(Acteurs et techniques de l'acceptabilite sociale de decision)	6		Note et resultat					CT (Ecrit) Etudiant salarié
ECUE	(Politiques participatives)		2	Note					CT (Ecrit)
ECUE	(Regulations des conflits littoraux en Mediterranee)		2	Note					CC (Oral + Ecrit)
ECUE	(Seminaire professionnel Les metiers de la cooperation en Med)		2	Note					CC (Oral + Ecrit)
UE	(Les defis de l'espace euromediterraneen)	6		Note et resultat					CT (Ecrit) Etudiant salarié
ECUE	(Mutations sociales&politiques dans pays arabes&musulmans)		2	Note					CC (Oral)
ECUE	(Cultures . Europes . Méditerranées)		2	Note					CT (Oral + Ecrit)
ECUE	(Dynamiques et politiques migratoires (Mediterranee, Balkans))		2	Note					CT (Oral + Ecrit)
UE	(Professionalisation)	8		Note et resultat					CT (Ecrit) Etudiant salarié
ECUE	(Diagnostic, prospective et strategie)		2	Note					CT (Mise en situation)
ECUE	(Stage)		6	Note					CT (Rapport)
UE	(Langues vivantes)	4		Note et resultat			8		CT (Ecrit) Etudiant salarié
ECUE	(LV1 Anglais S4)		2	Note					CC (Ecrit + Oral)
ECUEC	(Une langue a choisir parmi)								
ECUE	(LV2 Arabe S4)		2	Note					CT (Oral)
ECUE	(LV2 Espagnol S4)		2	Note					CC (Ecrit + Oral)
ECUE	(LV2 Italien S4)		2	Note					CC (Oral)
ECUE	(LV2 Allemand S4)		2	Note					CC (Oral + Ecrit)
ECUE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note					
PT	Parcours-type Métiers de l'information : communication, lobbying, médias	120							
AN	M1 Métiers de l'information : communication, médias, lobbying Tronc commun	60		Note et resultat					
SE	Semestre 1 Métiers de l'information : communication, médias, lobbying	30		Note et resultat					
UE	(Enjeux et controverses politiques I)	9		Note et resultat					
ECUE	(Genese des controverses politiques contemporaines)		3	Note					CC (Ecrit)
ECUE	(Internationalisation de l'action publique et politique)		3	Note					CT (Ecrit)
ECUE	(Gouvernance et religion)		3	Note					CT (Oral)
	Tutorat								
UE	(Medias, processus politique et decision publique)	6		Note et resultat					
ECUE	(ONG, lobbys, think tanks dans le processus de l'UE)		3	Note					CCI (Ecrit+oral)
ECUE	(Enjeux numeriques de l'information)		3	Note					CT (Podcast / multi format)
	Tutorat								
UE	(Cours de specialisation a option)	9		Note et resultat					
ECUE	(Compétition internationale des villes et des territoires)		3	Note					CT (Ecrit)
ECUE	(Science politique de l'Union Europeenne)		3	Note					CT (Ecrit)
ECUE	(Professionnels de la politique)		3	Note					CT (Ecrit)
ECUE	(Art, politique et opinion publique)		3	Note					CT (Ecrit)
ECUE	(Ecrire une chronique culturelle pour le web / radio)		3	Note					CCP (Ecrit+Oral)
ECUE	(Medias et mondialisation)		3	Note					CT (Ecrit)
ECUE	(Filmer le politique)		3	Note					CT (Ecrit)
UE	(Methodologie)	6		Note et resultat					
ECUE	(Anglais)		2	Note					CC (Ecrit + Oral)
ECUE	(Methodologie de l'enquete:produire,diffuser&analyser)		2	Note					CC (Ecrit)
ECUE	(Seminaire professionnel)		2	Note					CC
	Tutorat								
SE	Semestre 2 Métiers de l'information : communication, médias, lobbying	30		Note et resultat					
UE	(Enjeux et controverses politiques II)	9		Note et resultat					
ECUE	(Controverses, medias et societes)		3	Note					CT (Rapport avec soutenance)
ECUE	(Espace public et action collective)		3	Note					CT (Ecrit)
	Tutorat								
UE	(Medias, processus politique et decision publique)	6		Note et resultat					
ECUE	(Sociologie de la communication)		3	Note					CT (Oral)
ECUE	(Images, discours, representation)		3	Note					CT (Ecrit)
	Tutorat								
UE	(Cours de specialisation a option)	9		Note et resultat					
ECUE	(Sociologie des organisations politiques et partisanes)		3	Note					CT (Oral)
ECUE	(Action publique appliquee)		3	Note					CC (Ecrit + Oral)
ECUE	(Controverses environnementales)		3	Note					CC (Ecrit + Oral)
ECUE	(Cinema)		3	Note					CT (Rapport avec soutenance)
ECUE	(Litterature)		3	Note					CT (Ecrit)
ECUE	(Controverses, medias et societe)		3	Note					CT (Ecrit)
ECUE	(Grands debats sur le journalisme contemporain)		3	Note					CT (Ecrit)
UE	(Langues et methodologie)	6		Note et resultat					
ECUE	(Anglais)		2	Note					CC (Ecrit + Oral)
ECUE	(Methodologie de l'enquete:produire,diffuser&analyser)		2	Note					CC (Ecrit)
ECUE	(Seminaire professionnel)		2	Note					CCI (Ecrit + Oral)
	Tutorat								
OPPT	Option de Parcours-type Métiers du conseil, communication d'influence et relations publiques	120							
AN	M2 Métiers du conseil, communication d'influence et relations publiques	60		Note et resultat					
SE	Semestre 3 Métiers du conseil, communication d'influence et relations publiques	30		Note et resultat					
UE	(Seminaires fondamentaux)	12		Note et resultat			8		
ECUE	(Gouvernement et gouvernance)		3	Note					CT (Ecrit)
ECUE	(Communication d'influence et lobbying)		4	Note					CT (Ecrit)
ECUE	(Enjeux numeriques de l'information)		3	Note					CC (Ecrit + Oral)
ECUE	(Droit de la communication)		2	Note					CT (Ecrit)
UE	(Langues vivantes S3)	4		Note et resultat			8		CC (Ecrit + Oral)
ECUE	(Anglais professionnel)								
ECUE	(Anglais de la communication)								
UE	(Methodologie)	4		Note et resultat			8		
ECUE	(Seminaire professionnel)			Note et resultat					CC (Oral)
ECUE	(Design editorial (suite Adobe))			Note					CC (Ecrit)
UE	(Specialisation)	10		Note et resultat			8		
ECUE	(Lobbying europeen)		1	Note					CT (Ecrit)
ECUE	(Professionnels et experts de l'information europeenne)		1	Note					CT (Ecrit)
ECUE	(Connaissance des formats publicitaires)			Resultat					
ECUE	(Communication societale et responsable)		1	Note					CT (Ecrit)
ECUE	(Medias training)		1	Note					CC
ECUE	(Datajournalism et mediation)		1	Note					CC
ECUE	(Techniques de lobbying)		1	Note					CT (Ecrit)
SE	Semestre 4 Métiers du conseil, communication d'influence et relations publiques	30		Note et resultat					
UE	(Seminaires fondamentaux)	6		Note et resultat			8		
ECUE	(Communication publique et politique)		3	Note					CC (Ecrit + Oral)
ECUE	Stratégies d'influence et affaires publiques		3	Note					CC (Ecrit + Oral)
UE	(Langues vivantes S4)	4		Note et resultat			8		CC (Ecrit + Oral)
ECUE	(Anglais professionnel)								
ECUE	(Anglais de la communication)								
UE	(Methodologie)	4		Note et resultat			8		
ECUE	(Projet tuteur)		2	Note					CC
ECUE	(Stage de 3 a 6 mois)		2	Note					CT (Note d'activite)
UE	(Memoire)	6		Note et resultat			8		CT (Mémoire)
ECUE	(Methodologie du memoire)								
ECUE	(Memoire)								
UE	(Specialisation)	10		Note et resultat			8		
ECUEC	(Un cours a choisir parmi)								
ECUE	(Advocacy : ONG, societe civile et mobilisations morales)		1	Note					CC (Ecrit)
ECUE	(Politiques participatives)		1	Note					CT (Ecrit)
ECUE	(Travailler avec et pour les decideurs politiques)		1	Note					CT (Ecrit)
ECUE	(Community management et reseaux sociaux)		1	Note					CT (Ecrit)
ECUE	(Techniques de plaidoyer et pratiques de la negociation)		1	Note					CC (Ecrit + Oral)
ECUE	(Veille et management de l'information strategique)		1	Note					CT (Ecrit)
ECUE	(Communication de crise)		1	Note					CT (Ecrit)
AN	M1 Métiers de l'information : communication, médias, lobbying Tronc commun	60		Note et resultat					
AN	M2 Métiers du journalisme et enjeux internationaux	60		Note et resultat					
SE	Semestre 3 Métiers du journalisme et enjeux internationaux	30		Note et resultat					
UE	UE 3 - Langues vivantes S3	4		Note et resultat			8		CC (Ecrit + Oral)
EC	Anglais professionnel S1								
EC	Anglais de la communication S1								
UE	UE 1 - Séminaires fondamentaux	12		Note et resultat			8		
EC	Enjeux numériques de l'information		3	Note					CC (Ecrit + Oral)
EC	Datajournalism et médiation		2	Note					CC
EC	Droit des médias et déontologie de l'information		2	Note					CT (Ecrit)
EC	Comparaison internationale des cultures journalistiques		3	Note					CC
UE	UE 2 - Spécialisation	10		Note et resultat			8		
EC	Connaissance des formats publicitaires			Resultat					
EC	Stratégies numériques des médias		4	Note					CT (Ecrit)
EC	Ecritures et connaissances des genres journalistiques		6	Note					CC
UE	UE 4 - Méthodologie	4		Note et resultat			8		
EC	Séminaire professionnel			Note et resultat					CC
EC	Design éditorial (data-visualisation)			Note					CC (Ecrit)
SE	Semestre 4 Métiers du journalisme et enjeux internationaux	30		Note et resultat					
UE	UE 7 - Langues vivantes S4	4		Note et resultat			8		CC (Ecrit + Oral)
EC	Anglais professionnel S2								
EC	Anglais de la communication S2								
UE	UE 8 - Méthodologie	4		Note et resultat			8		
EC	Projet tutoré		2	Note					CC

EC		Stage de 3 à 6 mois		2	Note				CT (Note d'activité)
UE		UE 9 - Mémoire	6		Note et résultat		8		CT (Mémoire)
EC		Méthodologie du mémoire							
EC		Mémoire							
UE		UE 5 - Séminaires fondamentaux	6		Note et résultat		8		
EC		Ecritures audiovisuelles et marchés de la production		3	Note				CC
EC		Ecritures numériques		3	Note				CT (Écrit)
UE		UE 6 - Spécialisation	10		Note et résultat		8		CC

Modalités d'évaluation 2023-24

LAP Sciences politiques

Les notes des EC >= 10/20 sont reportées en 2de session, et prévalent dans tous les cas (pas de renonciation au report possible).

Libellé Enseignement	Crédits	Coefficient	Modalités de collecte	Organisation du contrôle des connaissances en session 1	Régime standard : définition des épreuves (session 1 ou unique)	Régime standard : définition des épreuves (session 2) (le cas échéant)
LAP Sciences politiques	60					
Parcours-type : Sciences politiques	60					
Licence administration publique : Sciences politiques	60					
Semestre 5 Administration publique	30					
(UE 1 - Questions contemporaines I)	4		Note et résultat			
(Questions contemporaines)		2	Note	CT	CT (Ecrit)	CT (Ecrit)
(TD Questions contemporaines)		2	Note	CCI	Ecrit+Oral	
(Droit public)	8		Note et résultat			
(Droit constitutionnel)		2	Note	CCI	CCI (Ecrit+Oral)	CCI (Ecrit+Oral)
(Droit de l'Union Européenne)		2	Note	CCI	CCI (Ecrit+Oral)	CCI (Ecrit+Oral)
(Droit administratif)		2	Note	CT	CT (Oral)	CT (Oral)
(TD Droit administratif)		2	Note	CCI	Ecrit+Oral	
(UE 3 - Economie, gestion et finances I)	8		Note et résultat			
(Finances publiques)		2	Note	CT	CT (Oral)	CT (Oral)
(Economie)		2	Note	CT	CT (Ecrit)	CT (Ecrit)
(TD Economie)		2	Note	CCI	Ecrit+Oral	
(Gestion des ressources humaines)		2	Note	CCI	CCI (Ecrit+Oral)	CCI (Ecrit+Oral)
(Communication)	6		Note et résultat			
(Note de synthèse)		2	Note	CCI	Ecrit	
(Informatique et gestion)		2	Note	CCP	Ecrit	
(Anglais)		2	Note	CCI	Oral + Ecrit	
(UE 5 - Période en administration en alternance ou en stage)	4		Note et résultat			
Semestre 6 L3 Administration publique : Sciences politiques	30					
(Questions contemporaines II)	4		Note et résultat			
(Questions contemporaines)		2	Note	CT	CT (Ecrit)	CT (Ecrit)
(TD Questions contemporaines)		2	Note	CCI	Ecrit+Oral	
(Droit public II)	8		Note et résultat			
(Marchés et contrats publics)		2	Note	CT	CT (Ecrit)	CT (Ecrit)
(Droit administratif)		2	Note	CT	CT (Ecrit)	CT (Ecrit)
(TD Droit administratif)		2	Note	CCI	Ecrit+Oral	
(Droit et gestion des collectivités territoriales)		2	Note	CT	CT (Ecrit)	CT (Ecrit)
(Economie, gestion et finances II)	8		Note et résultat			
(Finances et comptabilité publiques)		2	Note	CT	CT (Ecrit)	CT (Ecrit)
(Economie)		2	Note	CT	CT (Ecrit)	CT (Ecrit)
(TD Economie)		2	Note	CCI	Ecrit+Oral	
(Management public)		2	Note	CT	CT (Ecrit)	CT (Ecrit)
(Communication)	6		Note et résultat			
(Note de synthèse)		2	Note	CCI	Ecrit	
(Informatique et gestion)		2	Note	CCP	Ecrit	
(Anglais)		2	Note	CCI	Oral	
(Période en administration en alternance ou en stage)	4		Note et résultat	CT	CT (Rapport)	CT (Rapport)

DÉLIBÉRATION n° 2023-10-14-9

Le conseil d'administration, en sa séance du 14/10/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 et R. 741-4;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
Vu les articles 172, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les écoles nationales supérieures d'ingénieurs mentionnées à l'article D. 719-186 du code de l'éducation, sur les instituts d'études politiques mentionnés à l'article D. 719-190 du code de l'éducation, sur l'Institut d'administration des entreprises de Paris et sur l'Observatoire de la Côte d'Azur ;
Vu le document de contrôle du 27 janvier 2020 relatif à l'IEP d'Aix-en-Provence établi en application de l'article 10 de l'arrêté du 26 décembre 2014 susvisé ;
Vu l'avis du contrôleur budgétaire régional,
Vu les documents comptables présentés au Conseil d'administration

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du budget rectificatif – Exercice 2023

Article 1

Le conseil d'administration vote et autorise les autorisations budgétaires suivantes :

- 39,50 ETPT dont :
 - 33 ETPT sous plafond Etat
 - 6,50 ETPT hors plafond
- 6 319 282 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 2 901 000 € personnel
 - 2 768 282 € fonctionnement
 - 650 000 € investissement
- 6 496 922 € de crédits de paiement dont :
 - 2 901 000 € personnel
 - 2 745 922 € fonctionnement
 - 850 000 € investissement
- 6 197 567 € de prévisions de recettes
- - 299 355 € de solde budgétaire

Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence

25 rue Gaston de Saporta 13625 Aix-en-Provence Cedex 1 | 04 65 04 70 00 | sciencespo.aix@sciencespo-aix.fr | www.sciencespo-aix.fr

- 299 335 € de variation de trésorerie
- 103 250 € de résultat patrimonial
- 331 750 € de capacité d'autofinancement
- 518 250 € de variation du fonds de roulement
- 218 895 € du besoin en fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

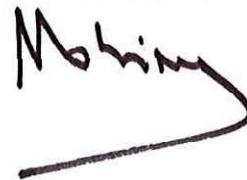
La délibération est mise au vote avec 30 membres en exercice et 18 membres présents (hors représentés). Le quorum est de 9 membres présents.

Suffrages exprimés des présents et représentés : 29
Majorité des suffrages exprimés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 14/10/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : **02/11/2023**

NOTE DE L'ORDONNATEUR - BUDGET RECTIFICATIF 2023

Évolutions majeures depuis le vote du BI 2023

Le budget initial (BI) 2023 présentait un fort caractère prudentiel sur toutes les masses de crédits : chacune avait été placée à un niveau « socle » pour l'exercice.

Au niveau des recettes de très nombreuses incertitudes demeuraient sur le niveau d'augmentation des ressources propres et des subventions.

L'établissement a depuis début 2023 pérennisé un certain nombre de **recettes propres** et obtenu des niveaux plus élevés de **subventions** permettant de disposer d'une latitude plus grande sur ses dépenses.

Les crédits de masse salariale sont revus à la hausse au BR (+ 12%), ils sont impactés par deux éléments principaux : des changements ou évolutions d'organisation ou de process internes et un contexte global de lutte contre l'inflation.

Si les dépenses induites par le premier aspect sont plutôt conjoncturelles, les augmentations régulières et cumulées sont, elles, plus pérennes (augmentations réglementaires, changements d'organisation ...).

Le montant des **crédits de fonctionnement** est également impacté à la hausse sur le BR 2023.

Trois causes principales :

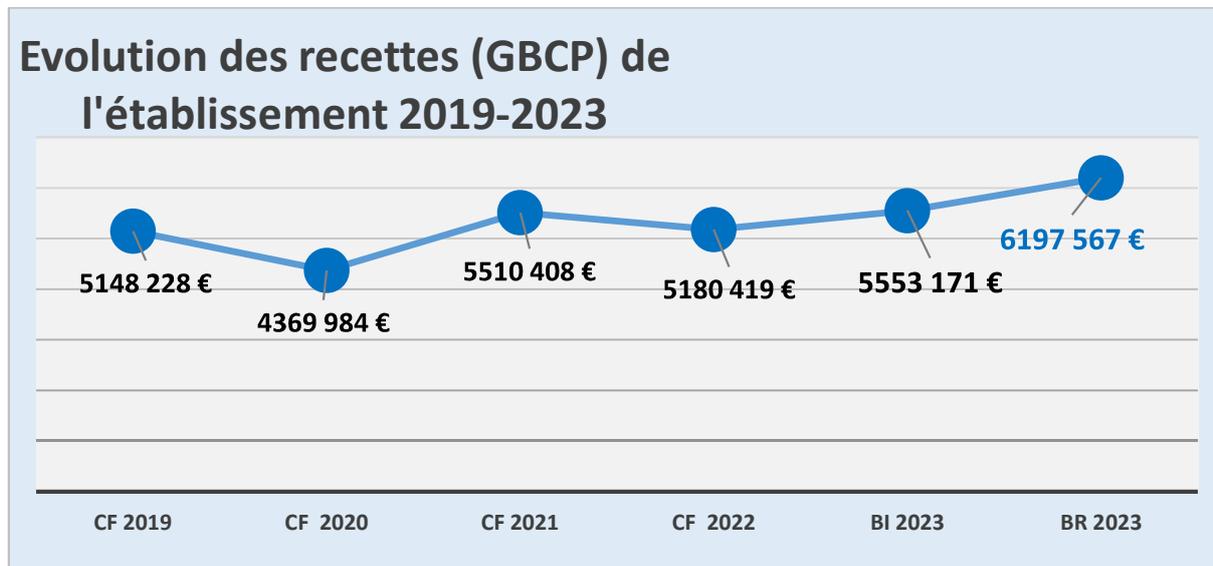
- Le recalibrage du niveau des amortissements (en comptabilité générale) conduisant à en réhausser le montant de + 110K€ (800 K€ contre 690 K€ au BI).
- Une augmentation de + 32% des CP en fonctionnement fléchés pour compenser le décaissement sur l'exercice 2023 des bourses UFA 2022 (91K€) sur l'exercice 2023 conduisant à revaloriser la ligne pour les bourses 2023.
- Sur le fonctionnement général une augmentation de 7% des AE et de 9,5% des CP, majoritairement liées à l'augmentation de charges de fonctionnement : fluides, entretien...

Enfin, **les crédits d'investissement**, les AE diminuent (-250K€) mais le niveau des CP est maintenu à celui voté en BI (850K€).

1 - Les recettes

Une augmentation très nette des recettes sur l'exercice 2023

La prévision du BI 2023 avait été extrêmement prudentielle, notamment sur la partie subvention et recettes propres.



Sur les subventions, l'écart avec le montant de la dotation pour charge de service public (SCSP) intégrée au BI est notable (+ 329 K€), cela est la conséquence de deux éléments majeurs :

- D'une part, sur les crédits relatifs à la compensation des inscriptions des étudiants boursiers, le niveau des échanges avec le ministère de tutelle ne permettait pas d'inscrire une recette majorée au BI

Dans la notification intermédiaire, le MESRI verse deux années au titre de la compensation des étudiants boursiers (2022 et 2023) sur la SCSP 2023 à l'établissement.

Cette recette représente 208 K€ pour 2023, environ 110 K€ pour une année, elle est pérenne.

- D'autre part, les crédits découlant du dialogue de performance (80 K€) n'étaient pas intégrés dans le BI.

De la même manière, sur la partie subventions, pour le dispositif « Prépa'Talents », une recette de 100 K€ avait été inscrite au BI, le nombre de places offertes et les crédits en découlant n'ayant pas été validés fin 2022.

Au final, l'Institut a obtenu, pour 2023 et 2024, 35 places (+ 10) et ainsi 237 K€ par an, soit 137 K€ de plus pour 2023 que prévu.

Sur les recettes propres, la revalorisation des droits d'inscription du diplôme (validée en mars 2023) conduit à une augmentation sensible des recettes propres.

Cette augmentation est évaluée à 120 K€, elle est pérenne.

Ainsi, au total, l'établissement dégage, en GBCP, 560 K€ (647 K€ en comptabilité patrimoniale) de recettes en plus par rapport à la prévision du BI 2023.

Néanmoins, on note que la recette TA est en baisse, la complexité des réformes récurrentes conduit à réduire les possibilités de versement aux « petites » structures laisse

Les recettes « socle »

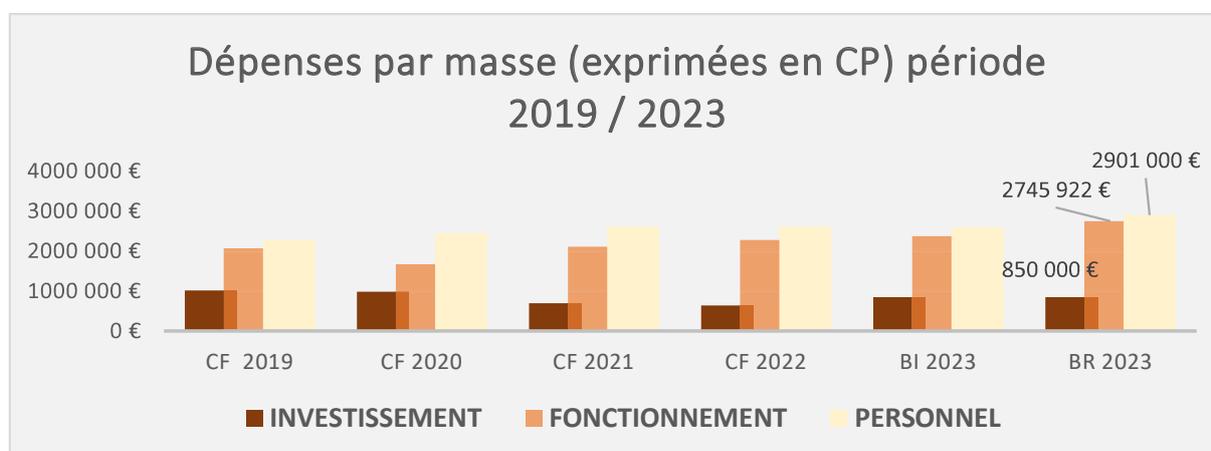
	CF 2021	BR 2022	BI 2023	BR 2023
SCSP	2 425 818 €	2 380 339 €	2 359 830 €	2 689 042
RP	1 988 906 €	2 139 223 €	2 071 793 €	2 232 911
Recettes fléchées	655 613 €	292 904 €	336 666 €	420 114

Focus RP	CF 2021	BI 2023	BR 2023
Total des recettes propres	1 988 906 €	2 071 793 €	2 232 911 €
<i>Dont TA</i>	79 941 €	90 000 €	50 000 €
<i>Dont droits d'inscription</i>	831 739 €	780 000 €	850 000 €
<i>Dont Formation continue</i>	320 431 €	289 210 €	262 517 €
<i>Dont alternance</i>	158 067 €	301 623 €	315 645 €

Les financements fléchés : issus pour l'essentiel en 2023 de ressources liées aux dispositifs d'aides aux étudiants (bourses ERASMUS et UFA) et d'un contrat de recherche, leur niveau est en augmentation dans la prévision de l'exercice.

Pour ERASMUS + 33,5K€ (233,5 K€ contre 200 K€ inscrits au BI) et + 15 K€ (125 K€ inscrit au BR pour l'UFA).

2 - LES DEPENSES



2 -1 Les dépenses de masse salariale

Exprimées en crédits de paiement (CP)

Compte financier 2022 : 2 612 011 €

Budget initial 2023 : 2 600 000 €

Budget rectificatif 2023 : 2 901 000 €

On notera une augmentation relativement importante des dépenses de personnel sur l'exercice 2023 (+ 12% environ), la prévision initiale étant trop basse.

Une partie vient du changement d'organisation et des rythmes de paiement des heures de cours complémentaires (HCC).

En fin d'année l'établissement n'a pu « solder » l'ancien mode de fonctionnement de la rémunération des heures de cours complémentaires / vacations d'enseignement (environ 800K€/an).

Un reliquat de crédits était prévu au BI 2023 mais il a été sous-évalué et le passage à la mensualisation a possiblement eu un effet de rattrapage pour certains dossiers (cf plus bas).

Le passage à la mensualisation des HCC.

Jusqu'à fin 2022 la gestion des paiements des HCC s'organisait de la façon suivante : le paiement était effectué au mois de mars pour le premier semestre (septembre à décembre) et juillet / août pour le second (janvier à juin).

Ce système n'était pas satisfaisant pour les intervenants dont certains devaient attendre plus de 6 mois pour être rémunérés.

La mensualisation, modèle de rémunération validée pour ces types d'enseignement au niveau national, a ainsi été déployé à partir de janvier 2023.

Ce mode de rémunération, très apprécié par les intervenants, génère néanmoins un rythme de paiement différent qui « désorganise », pour sa première année, le rythme et le nombre de paiement.

Il est apparu que le nombre de paiement était plus élevé que celui des autres années, les dossiers étant constitués plus vite par les intervenants.

Au total les reliquats sous évalués (91 K€ soit + 61 K€ au BR), des rattrapages (+ 12 K€) et des constitutions de dossiers de l'année plus « rapides » (+ 17 K€) engendrent un coût supplémentaire d'environ 90 K€.

D'autre part, et surtout, le niveau des rémunérations de l'ensemble de la population (contractuels, vacataires d'enseignements, surveillants d'examens...) a sensiblement augmenté.

La valeur du point a augmenté de + 4% entre 2022 et l'été 2023

L'indice minimum est passé de l'INM 340 (octobre 2021) à l'INM 361 (juillet 2023, + 21 points)

Les revalorisations successives du SMIC (+ 6% sur la période 2022-été 2023)

Par « ricochets », le montant horaire des HCC a été revu passant de 41,41 € à 42,86 € (+ 4%), et, à court terme, atteindra 43,50€.

Les divers dispositifs de soutien (prime ou indemnité inflation, indemnités de fin de contrats, prise en charge mutuelles ...) ont un impact pérenne sur la masse salariale de l'établissement.

Au final l'établissement a sous-évalué sa prévision initiale et des dépenses nouvelles à partir de l'été (revalorisations évoquées ci-dessus, prime inflation à l'automne) vont s'ajouter au delta.

Cela représente environ 90 K€ de décaissements.

Enfin, certains choix organisationnels (ré-internalisation de la fonction accueil, recrutement d'un ingénieur pour le réseau, recours massif aux contrats étudiants) ont un impact sur le budget propre.

La principale est liée aux recours aux contrats étudiants dont le coût a sensiblement augmenté en 2 ans (indemnité de congés payés et de précarité, toutes deux égales à 10% de la rémunération perçues).

Le nombre d'heures sollicitées a également fortement augmenté en 2022/2023.

Au total ces différentes modifications et augmentations représentent environ 80 K€ de plus à prévoir sur l'exercice.

2 - 2 Les dépenses de fonctionnement

Exprimées en autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)

Compte financier 2022 : 2 332 623 € / 2 279 967 €

Budget initial 2023 : 2 403 860 € / 2 374 000 €

Budget rectificatif 2023 : 2 768 282 € / 2 745 922 €

Ils sont globalement en hausse au BR, 13% sur les AE et 14% sur les CP.

On distinguera les **dépenses fléchées** qui, si elles augmentent, sont liées à des recettes équivalentes, c'est le cas pour ERASMUS.

On constate néanmoins une erreur dans la prévision des dépenses de bourses UFA (cursus franco-allemand), liée à un décaissement tardif des bourses de N-1, d'où une augmentation très forte du poste au BR au total + 32% sur les crédits fléchés, + 140 K€.

Sur le fonctionnement général, la prévision de crédits est revue à la hausse (+ 13% d'AE et 9% de CP), il y a une majorité d'augmentations subies et quelques dépenses non prévues ou sous évaluées au BI.

L'établissement voit sa prévision (déjà très élevée) sur les dépenses de gaz dépassées (122 % de consommation à août), le prestataire d'électricité n'a pas facturé entre janvier et juillet ce qui a posé des problèmes de gestion de la prévision.

Sur la consommation d'électricité, si la consommation (KWh) est en baisse, les dépenses sont par contre en fortes augmentations.

Consommation en KWh 09/2022 et 09/2023	
278 340	251 182
Montants décaissés 09/2022 et 09/2023	
58 638,00 €	93 081,40 €

La prévision 2023 a ainsi été reprise comme suit :

CP	2021	2022	BI 2023	Consommation à sept 2023	Prévision de conso BR 2023
ELECTRICITE	60 568,95 €	79 126 €	105 410,00 €	93 081,40 €	135 000,00 €
GAZ	38 069,90 €	41 397 €	48 000,00 €	65 068,31 €	80 000,00 €
Fluides 2021-2023	98 638,85 €	120 523,00 €	153 410,00 €	158 149,71 €	215 000,00 €

Les dépenses liées à l'entretien sont en forte hausse, l'ouverture des nouveaux espaces (workcafé et co-workings, en avril 2023) a donné lieu à une revalorisation extrêmement importante du montant annuel de la prestation (+ 39% sur le site principal) et non prévue à cette hauteur.

AE ANNUELLES ENTRETIEN SAPORTA (2020-2023)	REVALORISATION ANNUELLE (à compter de mai 2023)	NOUVELLES AE ENTRETIEN SAPORTA (2024-2026)
57 298,00 €	36 895,00 €	94 193,00 €
AE 2020-2023 208 789,00 €		AE 2024-2026 prévision 286 500,00 €

L'établissement réinternalisera dès l'été 2024 une partie des missions d'entretien face à cette hausse de tarifs particulièrement conséquente.

Enfin, de manière générale, le prix des fournitures, prestations de service et autres sont en augmentation constante.

Certaines dépenses de l'exercice ont été mal calibrées, quant à leur nature comptable, entraînant une revalorisation des crédits de fonctionnement.

C'est le cas de l'acquisition d'une application pour les téléphones mobiles, engagée sur des crédits d'investissement mais requalifiée en dépense de fonctionnement (56K€ en AE et CP).

De même pour des dépenses en mobilier, mal ventilées et conduisant à une augmentation de 30 K€ d'AE et 61 K€ de CP.

Enfin, concernant la comptabilité générale (droits constatés), avec un impact important sur le résultat d'exploitation, on notera que l'établissement doit augmenter de 110 K€ ses dotations aux amortissements.

Suite à des travaux de rénovation très lourds sur le bâtiment Marceau Long (en 2014) la durée d'amortissement a été calibrée sur 30 ans au lieu de 20 ans.

Les services de l'agent comptable ont constaté cet écart fin 2022 et il a été prévu de le « rattraper » sur le budget 2023, d'où un passage de 690 K€ à 800 K€ des dotations aux amortissements au BR.

2 - 3 Les dépenses d'investissement

L'exercice 2023 intègre des dépenses d'investissement financées en fonds propres par l'établissement. Elles sont peu révisées au moment du BR, seules les AE sont impactées, à la baisse, essentiellement pour un décalage de calendrier sur les opérations PPI de l'EPS.

Les opérations de l'exercice 2023 sont les suivantes :

- **Au titre du programme pluriannuel d'investissement (PPI) :**

Opération de rénovation sur le site principal Saporta

- **Le projet de cafétéria (Work Café)**

Sa mise en service est effective depuis début 2023, l'opération ne devait pas faire l'objet d'engagements significatifs sur l'exercice 2023 (un montant de 49 K€ AE/CP a été inscrit au BI pour les éventuels travaux supplémentaires et ajustements en cours d'année).

Les décaissements des AE ouvertes 2022 ont eu lieu début 2023 ils ont atteint 388k€.

- **Les opérations d'aménagement d'espaces de travail**

Sur les trois bâtiments, des réaménagements, reconfigurations d'espace et l'achat de mobilier ont été finalisés fin 2022.

Sur le site Saporta les AE et CP inscrites au BI 2023 respectivement à hauteur de 250 K€ et 200 K€ sont, à peu de choses près, au même niveau dans le BR.

Opération rénovation du site Philippe Seguin (EPS)

- **La mise en œuvre du contrôle d'accès sur le site Espace Philippe Seguin (EPS)**

Débutée en toute fin d'année 2022 sur le bâtiment (EPS) l'opération reste évaluée à 250 K€ d'AE et 205 K€ de CP, les sommes engagées en 2023 (60K€) correspondent au lancement du projet, les AE liées aux travaux seront en fait prévues sur l'exercice 2024, de même pour les CP.

La prévision sur le PPI est réévaluée, à la baisse de manière importante sur les AE (365 K€ contre 699K€ au BI) et ajustée à 705 K€ en CP contre 655K€ au BI.

- **Les opérations hors PPI :**

Outre les opérations d'investissement courant évaluées forfaitairement sur les trois sites à 100K€ (en AE et CP), s'ajoutent les dépenses liées aux outils de travail numériques (site internet, postes de travail) et certains travaux liés aux infrastructures (déplacement d'une baie ...).

Hors plan pluriannuel on totalise des AE à hauteur de 285 K€ et des décaissements à hauteur de 195 K€.

Au total la prévision de dépenses d'investissement s'élève pour l'année 2023 à 650 K€ d'AE et 850 K€ de CP.

3 - Analyse sur la soutenabilité du budget présenté

Le BR 2023 se traduit par une augmentation sensible des recettes et aussi des dépenses de fonctionnement, de masse salariale et d'une dégradation de certains indicateurs (comme le résultat patrimonial).

Une augmentation des recettes en partie pérenne

Une partie des recettes nouvelles constatées sur l'exercice 2023 est pérenne et permet d'augmenter les marges de manœuvre de l'établissement dans les années à venir.

C'est notamment le cas de recettes propres (revalorisation des DI, + 120K€/an environ) et de certaines subventions (compensation des boursiers, environ 110 K€/an).

Certaines ressources, si elles ne sont pas strictement pérennisées, traduisent depuis plusieurs années la capacité de l'établissement à répondre à des appels à projets, obtenir des subventions ... et à recevoir des fonds significatifs.

A titre d'exemple, le dispositif « Prépa'talents » amorcé en 2021 et courant, dans sa formule actuelle, jusqu'au 31/12/2024, générera au total près de 780 K€ de recettes sur la période.

Le dispositif d'appel des fonds européens sur le projet d'équipements a permis de récolter 370 K€ entre 2022 et 2023.

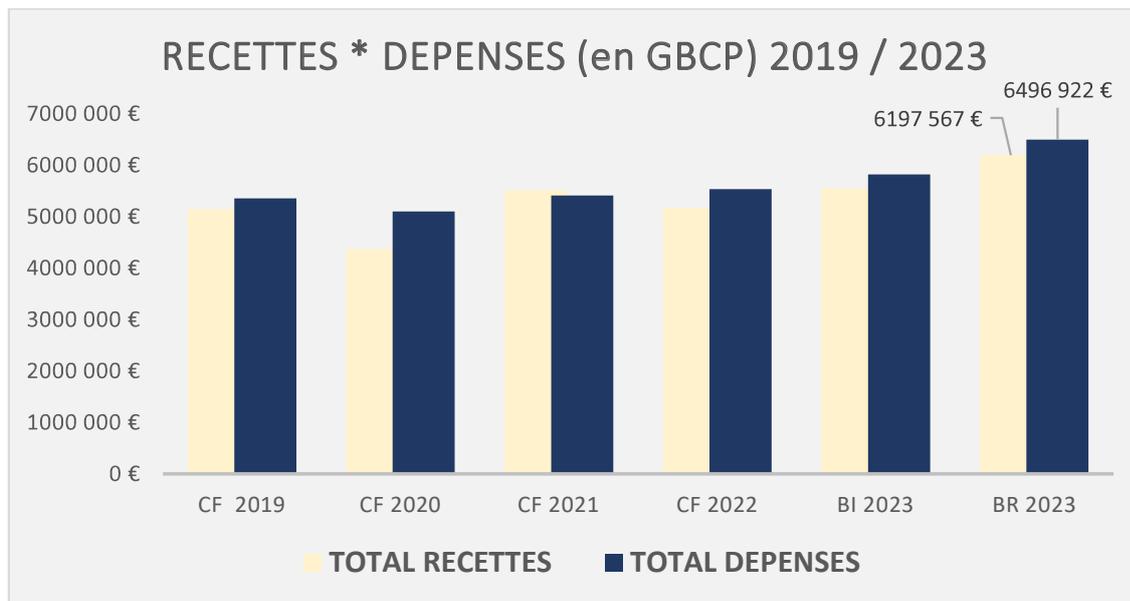
Des dépenses en hausse avec un aspect conjoncturel important

En parallèle, certaines dépenses, essentiellement celles de masse salariale, sont en augmentation et une partie, non négligeable, est pérenne : revalorisation du SMIC, du point d'indice minium (et

des impacts sur les grilles à venir en découlant), les indemnités diverses contre la précarité (fin de contrat) ou pour lutter contre l'inflation (primes)...

L'augmentation de certaines dépenses de fonctionnement atteignant des niveaux « insoutenables » pour l'établissement vont également pousser à réintroduire une partie de gestion en direct, par le recrutement de personnels et plus par une sous-traitance totale.

A titre d'illustration, l'avenant sur l'entretien des locaux du site principal soumis par le prestataire (marché négocié via UGAP), augmentant de 39% le tarif annuel (de 57K€ à 94K€ par an), va conduire à recruter à minima une personne, dont le coût sera inférieur à la revalorisation évoquée.



En termes d'agrégat, les éléments présentés sont assez proches de ceux du BI.

Résultat prévisionnel : BI -54K€ / BR -103K€, l'impact lié à la revalorisation des montants d'amortissements est évidemment un critère majeur dans la dégradation du niveau du résultat BI/BR.

Solde budgétaire prévisionnel : BI -270K€ / BR -299K€

L'augmentation des recettes et des CP dans des proportions assez proches conduit à un maintien du niveau du solde budgétaire (-29 K€ entre les deux budgets).

Capacité d'autofinancement : BI 335 K€ / BR 331 K€

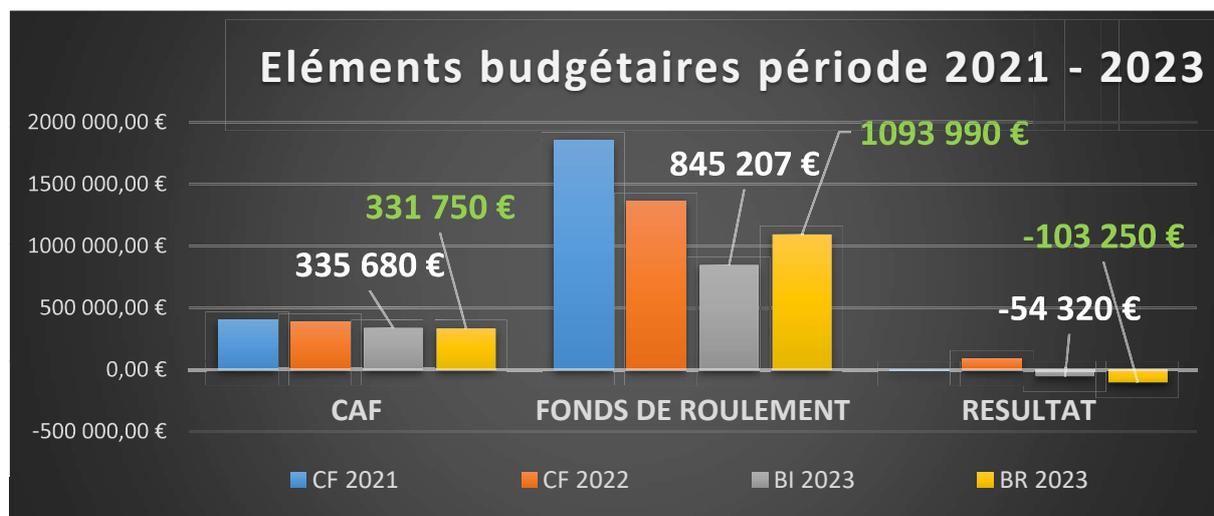
La CAF n'est que très marginalement impactée par les données du BR le montant de la reprise sur provision (54 K€) intégrée au BR permettant de « couvrir » la baisse du résultat.

Niveau du fonds de roulement prévisionnel : BI 845 K€ / BR 1,1 M€

Il augmente au moment du BR, les chiffres du compte financier ayant été pris pour base, chiffres qui n'étaient pas connus au moment du vote du BI.

Niveau de trésorerie prévisionnel : BI 1,1 M€ / BR 1,5 M€

De la même manière la prévision de trésorerie est revue à la hausse.



Ainsi, au regard des éléments qui précèdent, l'établissement analyse que la vigilance sur la soutenabilité de ses budgets porte sur sa capacité à continuer le développement de ses recettes propres, l'exercice 2023 étant sur ce point plutôt positif.

Mais, en parallèle, la gestion des crédits de masse salariale et de fonctionnement doit faire l'objet d'une meilleure prévision et globalement d'une meilleure anticipation. Dans le contexte actuel d'inflation, certains choix nécessitent sans doute d'être ajustés.

Concernant les éléments présentés au titre du présent BR, sa soutenabilité globale semble assurée.

DÉLIBÉRATION n° 2023-10-14-10

Le conseil d'administration, en sa séance du 14/10/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Voyage universitaire à Cracovie – Visite du camp d'Auschwitz (Pologne)

Le conseil d'administration approuve le principe et les modalités d'organisation du voyage des étudiants à Cracovie en Pologne (visite du camp d'Auschwitz) prévu pour l'année universitaire 2023-2024 tels que présentés dans la note annexée à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

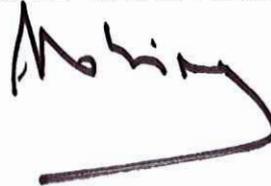
Présents et représentés : 27

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 14/10/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : **02/11/2023**

VOYAGE SCOLAIRE A AUSCHWITZ (POLOGNE)

PRESENTATION, FINANCEMENT ET PROGRAMME

Depuis quatre ans Sciences Po Aix organise un voyage annuel à Auschwitz. Il sera organisé du 10 au 13 novembre 2023

Il s'agit d'un voyage pédagogique organisé et financé en majorité par l'établissement dans le cadre de sa mission de lutte contre les discriminations. L'association étudiante de Sciences Po Aix, Excalibur, participe à l'organisation en programmant tout au long de l'année des conférences sur le thème de la mémoire et une visite du camp des Milles avant le départ en Pologne.

Participent à ce voyage :

- Environ 20 étudiants de Sciences Po Aix (inscription via Excalibur)
- Environ 10 élèves du Lycée Saint Exupéry (élèves de terminale, inscrits dans le programme IEPEI)
- 5 enseignants (3 du lycée et 2 de l'établissement)
- 1 personnel administratif

Sciences Po Aix finance le voyage à 80%, prise en charge des billets d'avion, du transfert et de l'hébergement (taxes diverses et assurance) avec les fonds du programme IEPEI.

Les élèves du lycée Saint Exupéry et les étudiants de Sciences Po Aix ont à leur charge le reste des dépenses : le transport sur place, l'entrée et le guide francophone lors de la visite des 2 camps de concentration, les frais de restauration midi et soir, les frais de transport à l'intérieur de la ville lors de la visite du dimanche et leurs frais personnels.

L'association Excalibur organise et finance la visite de Cracovie le dimanche. La visite dure environ 5h sur le thème de la 2nd guerre mondiale :

Visites des lieux suivants :

- ✚ Visite du Musée de la Rue Pomorska (siège de la Gestapo).
- ✚ Déplacement en tramway ou en bus vers le quartier Kazimierz.
- ✚ Visite de la Rue Szeroka-place principale du quartier Juif,
- ✚ Visite de la Synagogue Remuh et du cimetière Juifs.
- ✚ Continuation à pied vers la Place des Héros dans le Ghetto.
- ✚ Visite de l'usine d'Oskar Schindler

ORGANISATION / DEROULEMENT

Transports

- **Vendredi 10 novembre**
Vols Ryanair Marseille-Cracovie AR
Transfert à l'hôtel. Diner libre
- **Samedi 11 novembre**
Visite d'Auschwitz : 5h pour les deux lieux / transport vers les camps, ticket d'entrée + forfait guide
Retour à l'hôtel. Après-midi et diner libres
- **Dimanche 12 novembre**

Visite guidée de Cracovie sur les lieux de la 2nd guerre mondiale : 5h

Retour à l'hôtel

Fin d'après-midi : ateliers réflexion et de restitution (travail en petits groupes animés par les enseignants et rédaction d'un compte rendu). Diner libre

- **Lundi 13 novembre**

Vols retour Ryanair Cracovie – Marseille

Logement

- **IBIS KRAKOW CENTRUM 3* - CRAVOVIE (10mn à pied du centre-ville)**

Type de pension : nuit avec petit-déjeuner

Adresse : Władysława Syrokomli 2, 30-102 Kraków, Pologne

Téléphone : +48 12 299 33 00

Logement en chambre double pour les élèves et étudiants et en chambre individuelle pour les accompagnateurs